
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



JEAN-JACQUES OLIER

Fondateur de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, né et mort à Paris (1608-1657). Il fut l'ami de saint Vincent de Paul. Il envoya au Canada plusieurs de ses prêtres qui créèrent à Montréal un établissement considérable. Cette maison est très florissante et rend aux Canadiens de précieux services.

Quelques pensées sur l'éducation (1)

Il faut que nos éducateurs viennent à notre aide, non pour nous dispenser d'agir par nous-mêmes et pour agir, eux, par nous et en nous, comme avec des instruments ; mais, au contraire, pour qu'ils stimulent, qu'ils guident et qu'ils appuient les forces latentes de ceux qu'ils élèvent, toujours en vue de les développer.

Un maître, dit saint Thomas, c'est un auxiliaire qui seconde du dehors l'activité intellectuelle et l'application volontaire de son disciple. Du maître ou du disciple, ce n'est pas le maître qui fait le principal, c'est le disciple. Le malade se guérit lui-même, par la vitalité réelle de son tempérament ; il reçoit du médecin des adjuvants et les conditions extérieures de sa guérison. Le disciple s'instruit et s'élève lui-même ; il reçoit du maître les adjuvants et les conditions extérieures de son effort intellectuel et moral.

C'est dans cet esprit que saint Thomas ne se borne pas à voir dans un enfant la chair, le sang, la continuation de son père, un petit être dont la personnalité, encore imparfaitement raisonnable, ne saurait user de son droit à l'autonomie ; mais, sans rien nier de cette incontestable dépendance, il ajoute que le devoir du père, c'est de lui apprendre progressivement l'usage de sa liberté et de sa conscience ; c'est de préférer aux procédés de surveillance étroite qui font les âmes serviles ou qui les révoltent, ces procédés de confiance, de respect, d'entraînement affectueux et de bon conseil, qui forment l'enfant à réfléchir, à se convaincre et à se gouverner : *Pater principatur filiis non sicut servis, sed sicut liberis*.

C'est dans ce même esprit qu'un maître évite le ton rogue et les menaces avec ses élèves ; qu'il cherche avant tout à provoquer leur confiance, à développer leur franchise en face de lui, à ne point les traiter comme une caste hostile ; à ne point se contenter de cette régularité automatique dont l'écolier ou le lycéen, délivré du maître, se revanche au plus vite. C'est dans cet esprit que les autorités de la vie privée sont d'autant plus influentes qu'elles savent mieux se fier à la persuasion et faire appel aux motifs de conscience, selon cette autre maxime de saint Thomas, si vraie encore : *Sermo paternus magis potest per vim amoris quam per vim coactionis*.

L'obéissance n'a pas à déchoir jamais de son rang d'honneur parmi les vertus morales qui s'annexent à la justice ; mais elle a besoin de prendre de plus en plus le caractère d'une soumission éclairée et libre aux dictées intimes de la conscience, les seules qui puissent rendre efficaces et sincèrement accomplies les dictées extérieures du pouvoir. L'homme qui obéit à la loi parce qu'elle est la loi n'obéit que servilement : il n'a pas en lui-même le principe de son action, il le subit du dehors. C'est la conscience seule qui, d'un même acte, nous lie et nous affranchit, en nous donnant l'idée directrice de notre action.

FR. M. B. SCHWALM,
des Fr. Prêch.

(1) Ces passages sont tirés du numéro de mars 1898 de la « Revue Thomiste, » revue philosophique bi-mensuelle, publiée à Paris, rue du Faubourg St-Honoré, 222.—
Le Rosaire de Saint-Hyacinthe.

DOCUMENTS OFFICIELS

Importantes mesures du gouvernement

Département de l'Instruction publique, Québec, 18 décembre, 1905.

Monsieur C.-J. Magnan,
Directeur de L'Enseignement Primaire,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre des copies de deux arrêtés ministériels concernant, l'un les subventions accordées aux cinq municipalités scolaires rurales de chaque district d'inspection les plus méritantes, l'autre les primes d'encouragement aux institutrices diplômées qui ont passé quinze et vingt années dans l'enseignement.

Je vous prie de vouloir bien en faire mention dans *L'Enseignement Primaire*.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUERE,
Surintendant.

I

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable conseil exécutif en date du 30 novembre 1905 approuvé par le lieutenant-gouverneur le 2 décembre 1905, No 759, concernant la prime accordée à certaines municipalités scolaires :

L'honorable Secrétaire de la province, dans un rapport en date du 30 novembre 1905, expose : que par lettre du 15 septembre dernier, l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, expose : qu'à sa séance du 14 septembre 1905, le comité catholique du conseil de l'Instruction publique a adopté la résolution suivante :

« Sur proposition de M. le Surintendant de l'Instruction publique, ce comité prie le gouvernement d'accorder, à titre d'encouragement à chaque district, un certain montant qui serait distribué aux cinq municipalités scolaires rurales les plus méritantes d'après les points qui leur seront donnés par l'Inspecteur d'écoles sur :

1° L'état de la maison et du mobilier scolaire.

2° Le progrès des élèves.

3° Le chiffre du traitement des instituteurs et institutrices.

Il sera entendu qu'aucune prime ne sera accordée aux municipalités qui auront des instituteurs ou institutrices dont le traitement sera inférieur à \$100.00. Toute école qui aura obtenu la prime trois années consécutives, sera hors concours pendant les trois années qui suivront. »

Considérant que la mise à exécution de la résolution susdite aurait pour effet de stimuler le zèle des commissaires et des syndics d'école et de faire progresser davantage la cause de l'éducation, l'honorable Secrétaire propose que la résolution susdite soit approuvée et qu'il soit décrété :

Qu'un concours sera établi entre les diverses municipalités scolaires et que ce concours soit basé sur les points suivants : 1° L'état des maisons d'école, des dépendances et des emplacements. 2° L'état du mobilier. 3° Le progrès des élèves. 4° Le chiffre du traitement annuel des instituteurs et des institutrices, (à condition que ce chiffre ne soit pas inférieur à \$100.00). 5° L'observance des dispositions de la loi et des règlements scolaires, notamment de celles comprises dans l'article 118 des règlements du comité catholique, tel qu'amendé.

Qu'une somme de \$10,000.00 soit employée pour les fins de ce concours à même les \$100,000.00 votées par le statut 5 Ed. VII, ch. 2, et que les prix suivants soient accordés aux municipalités les plus méritantes, savoir : celles qui, comparativement à l'année précédente, auraient gagné le plus grand nombre de points.

1er prix, \$60.00 ; 2ème prix, \$50.00 ; 3ème prix, \$40.00 ; 4ème prix, \$35.00 ; 5ème prix, \$30.00.

Que les prix ci-dessus seront décernés d'après des rapports faits par les inspecteurs d'écoles et devront être appliqués, soit à l'achat d'un mobilier scolaire amélioré, à l'embellissement du terrain de l'école, etc., toutes choses qui devront être déterminées dans un règlement qui devra être adopté par le conseil de l'Instruction publique et approuvé par l'exécutif, afin de mettre ce projet à exécution, et l'octroi de ces récompenses ne devra pas avoir pour effet de faire diminuer le taux de la cotisation imposée par les commissaires d'écoles qui les recevront.

Certifié,

(Signé) GUSTAVE GRENIER,

Greffier du Conseil exécutif.

Copie conforme,

PAUL DE CAZE,

Secrétaire.

II

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable conseil exécutif en date du 30 novembre 1905, approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 2 décembre 1905, No. 758.

Concernant une appropriation de \$10,000.00 pour primes aux institutrices :

L'honorable Secrétaire de la province, dans un rapport en date du 30 novembre 1905, expose : qu'il est opportun, afin d'encourager les personnes qui se consacrent à l'enseignement, dans cette province, d'accorder une prime, chaque année, aux institutrices laïques diplômées et qui sont actuellement dans l'enseignement depuis plus de quinze ans, dans les écoles sous le contrôle des commissaires et syndics d'écoles.

Que, dans ce but, à même les \$100,000.00 votées par la législature, une somme de \$10,000.00 peut être appliquée, aux conditions plus bas indiquées :

Qu'une prime de \$15.00 sera payée annuellement aux institutrices laïques qui auront enseigné pendant plus de quinze ans sans interruption dans cette province, et une prime de \$20.00 sera également accordée aux institutrices laïques qui auront enseigné pendant plus de vingt ans, lesquelles institutrices devant être diplômées et actuellement dans l'enseignement.

Qu'une somme de \$10,000.00 prise à même les \$100,000.00 votées par 60 Vict. ch. 3, amendé, devra être affectée à cette fin.

En conséquence, l'honorable Secrétaire propose qu'une somme de \$10,000.00 soit mise à la disposition du Surintendant de l'Instruction publique, pour être payée en primes, comme susdit, sous la direction du Secrétaire de la province, aux institutrices laïques qui auront enseigné pendant plus de quinze ans, à qui il sera accordé \$15.00, et aux institutrices qui auront enseigné plus de vingt ans, à qui il sera accordé \$20.00 par année, tant et aussi longtemps qu'elles seront dans l'enseignement, le tout sous l'acte 60 Vict., ch. 3, amendé.

Certifié,

(Signé) GUSTAVE GRENIER,
Greffier du Conseil exécutif.

Copie conforme,

PAUL DE CAZE,

Secrétaire.



PEDAGOGIE

Les difficultés que rencontrent les institutrices au début de l'année scolaire.—Conseils sur les moyens à prendre pour prévenir ou vaincre ces difficultés.

CONFÉRENCE DE M. C.-J. MAGNAN

(Devant la convention des Institutrices de Nicolet, août 1905)

Monseigneur (1),
M. le Surintendant,
Mesdames.

Les difficultés qui attendent une institutrice au début de l'année scolaire sont nombreuses, vous le savez. Le succès des trois ou quatre premières semaines de classe dépend d'une infinité de détails qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais que je puis résumer en les groupant comme suit :

- 1° *Manque de contrôle suffisant sur les élèves.*
- 2° *Classement défectueux des élèves et organisation imparfaite de l'école.*
- 3° *Application du programme d'études laissée au hasard et emploi du temps indéterminé.*
- 4° *Absence de méthode raisonnée et ignorance des procédés propres à intéresser les élèves pendant les leçons.*

Voilà, je crois, la synthèse des obstacles qui se dressent sur la route d'une institutrice dès le point de départ.

En effet, tout irait bien dans une école où la maîtresse contrôlerait les enfants sans tyrannie mais avec une autorité de bon aloi ; où les élèves seraient groupés judicieusement en vue de l'enseignement, où le programme d'études serait suivi avec intelligence, et l'emploi de chaque quart d'heure de la journée déterminé avec soin, enfin, où des méthodes et des procédés, dont l'efficacité est démontrée par l'expérience, rendraient les exercices scolaires intéressants aux élèves, sans cependant exempter ces derniers de tout effort personnel.

Pour arriver à cet idéal possible, que *doit-on* et que *peut-on* faire ?

La réponse à cette question formera tout le sujet de ma causerie.

I

La première difficulté, et ce n'est pas la moindre, qui se dresse sur le chemin de l'institutrice : c'est de *savoir contrôler ses élèves*, en d'autres termes, c'est d'exercer en classe une autorité suffisante, sinon parfaite.

Cette question de l'autorité en classe touche à la discipline, problème très complexe, et dont la solution a fait le désespoir de plus d'une débutante dans l'art si noble mais si difficile de l'enseignement.

Dans cette première partie de ma causerie, je ne me propose pas de traiter de la discipline, au sens que comporte ce mot, mais je désire plutôt parler des précautions ou des moyens qui doivent être pris pour prévenir l'indiscipline durant les premiers jours de l'année scolaire.

(1) Mgr Brunault, évêque de Nicolet.

Tout d'abord, l'institutrice qui a contracté un engagement avec une commission scolaire, a accepté volontairement et en toute liberté, la responsabilité très honorable, il est vrai, mais très sérieuse aussi, de diriger une école où 30, 40, 50 enfants viendront tous les jours passer six heures bien comptées. Non seulement ces enfants devront, en classe, être à l'abri des dangers qui pourraient exposer leur âme aux flétrissures du péché, mais ils devront de plus, s'assimiler méthodiquement, jour par jour, les notions que comporte le programme d'études. Et aussi, rien en classe ne devra porter préjudice à la santé des élèves: bien au contraire, une stricte observance des lois de l'hygiène permettra aux enfants de développer harmoniquement leurs forces physiques.

C'est donc dire que l'institutrice, en classe, tient lieu et place des parents, et que pendant les heures de scolarité elle est responsable, vis-à-vis de Dieu, de l'âme et du corps de ses élèves, au même titre que les pères et les mères le sont aux autres heures de la journée. C'est ici le temps de nous rappeler, mesdames, la signification du mot *instituteur*, dont nous nous réclamons avec fierté. *L'instituteur* (de *in*, sur, et *statuere*, établir) est un architecte qui établit sur de solides fondements, un édifice de science et de vertu, dans l'âme des enfants. Ce qui fait dire au célèbre Gerson dans *l'Art de conduire les enfants à Jésus-Christ*: « Je ne sais s'il n'y a rien de plus grand et de plus agréable à Dieu que de cultiver les jeunes plantes du jardin du Seigneur, et de les arroser des eaux de la doctrine céleste. »

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, nous tous instituteurs catholiques, que nous soyons laïques ou religieux, nous ne pouvons échapper à cette grande loi de la *responsabilité* qui pèse sur tous ceux qui ont charge d'âmes. Si par vocation, nous ne sommes pas tous appelés à être des Religieux éducateurs, nous devons tous être des Educateurs religieux. Or cette vocation, suivant la belle expression de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, nous range « parmi les ouvriers que le Père de Famille charge de faire fleurir et fructifier des plantes de choix, qu'il veut un jour transplanter dans les parterres de la Jérusalem éternelle. »

Si l'école catholique est un sanctuaire où l'on cultive le respect de la Famille et la crainte de Dieu, n'est-elle pas aussi un foyer où le cœur des enfants peut se réchauffer et s'épanouir aux chauds rayons de l'amour de la Patrie. Et nous, Canadiens français, plus que tout autre peuple, nous devons enseigner à nos enfants un patriotisme éclairé à la lumière de nos belles traditions nationales et soutenu par le sentiment religieux qui, de tout temps, a été pour nous un élément de force.

Ainsi compris, le rôle de l'école primaire apparaît dans toute sa beauté à l'institutrice.

Eprise de la grandeur de sa profession, elle se préparera donc soigneusement à ses fonctions pendant les vacances qui précèdent la prise de possession de la classe qu'elle s'est engagée à diriger. Remarquons que cette préparation éloignée donnera de l'assurance à l'institutrice et contribuera, dans une très large mesure, au maintien du bon ordre en classe. Car l'institutrice fermement convaincue de l'importance de son apostolat, porte sur la figure et dans sa tenue l'empreinte d'une force morale qui est à elle seule une puissance dans le domaine de la bonne discipline.

La première chose à faire, c'est d'étudier le programme d'études et les règlements du Comité catholique, afin de bien connaître toute l'étendue de nos devoirs et la portée de nos droits. Ce travail fait, il convient de *revoir* les matières avec lesquelles nous sommes le moins familiers, évitant par cette précaution, d'être pris au dépourvu au cours d'une leçon, ce qui, infailliblement, nuit à l'autorité de l'institutrice.

J'insiste sur ce point. Laquelle d'entre vous, mesdames, n'avez pas connu telle institutrice qui ne possédait, personnellement, le don de discipline en aucune façon. Ni la hauteur de la taille, ni la sévérité du regard, rien, physiquement, ne lui venait en aide pour en imposer à la gent écolière. Malgré cette *pénurie extérieure*, si je puis m'exprimer ainsi, cette institutrice contrôlait sa classe avec aise et bonne humeur : c'est qu'elle possédait le vrai secret de faire aimer son enseignement : elle savait intéresser et occuper ses élèves. Et elle intéressait ses élèves parce qu'elle était intéressante, c'est-à-dire qu'elle savait beaucoup de choses se rapportant aux matières qu'elle enseignait ; et que ces choses, elle les disait en temps opportun ; elle occupait constamment et utilement les élèves parce qu'elle savait 1° où puiser pour préparer ses leçons ; 2° à quel jour, à quelle heure et dans quelle mesure elle devait enseigner chaque branche du programme d'études.

A propos d'intéresser les élèves, que l'on me permette ici, dans cet enchanteur décor nicolétain, de donner aux institutrices de cette belle région, quelques exemples pour leur prouver combien c'est facile de donner de l'intérêt à l'enseignement de l'histoire du Canada ou à celui de la géographie, par exemple.

L'abbé Ferland, dans sa précieuse histoire du Canada, vol. 1 page 316, raconte la prise du Père Jogues et de ses compagnons dans les îles du lac St-Pierre. Un jeune chirurgien, René Goupil, et Guillaume Couture, eurent l'honneur d'être soumis à la fureur des Iroquois, en compagnie de P. Jogues, parce qu'ils étaient chrétiens. Guillaume Couture échappa providentiellement à la mort et s'établit dans la suite à la Pointe-Lévis. Les évêques Turgeon et Bourget descendaient par leurs mères de ce martyr de la foi.

Je viens de nommer le lac Saint-Pierre, qui est à quelques milles d'ici.

Et bien, cette jolie nappe d'eau a été le théâtre de plusieurs combats entre nos vaillants ancêtres et les farouches Iroquois, qui débouchaient à Sorel, par la rivière Richelieu, pour descendre le Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières. A cet endroit, dans la Banlieue, plusieurs ont vu les restes solides d'une vieille tour élevée à une époque déjà lointaine. Cette tour, dit-on, servait de forteresse où les Trifluviens des temps héroïques s'enfermaient pour repousser l'ennemi séculaire de la Nouvelle-France. Ce modeste monument d'un âge qui nous est cher, fut, dans la suite, converti en moulin à farine : *autre temps autres mœurs*. Que l'on me pardonne, je ne puis taire en ce moment un souvenir de famille. Dans cette tour, tout imprégnée de souvenirs historiques, mon père, mort à l'âge de 82 ans, en 1895, et qui fut un vaillant et honnête meunier devant Dieu et devant les hommes, vécut quelque temps vers 1845 ; aussi, jamais je ne revois la *vieille Tour* des Trois-Rivières sans une vive émotion.

Toujours à propos du Lac Saint-Pierre, quelle leçon de vaillance chrétienne ne pouvons-nous pas donner aux enfants en leur racontant la mort héroïque du Père de Nouë, l'un de ces hardis missionnaires Jésuites qui ont signé de leur sang plusieurs des plus belles pages de notre histoire. Je cite de nouveau l'abbé Ferland :

« Au mois de janvier précédent, (1646) le P. Anne de Nouë avait été trouvé gelé sur le grand fleuve, à quelques lieues du fort de Richelieu. Quoique âgé de soixante-trois ans, le P. de Nouë était encore capable de faire de longues marches. Monté sur des raquettes et accompagné par un Huron et deux Français, il était parti des Trois-Rivières pour aller donner une mission aux soldats qui passaient l'hiver au fort de Richelieu. Le premier jour, ils n'avaient parcouru que six lieues, environ la moitié de la distance ; ils avaient été retardés par les deux jeunes Français, nouvellement

arrivés dans le pays et peu accoutumés à l'usage des raquettes. La nuit se passa dans un trou creusé dans la neige. Deux heures après minuit, la lune étant fort brillante, le P. de Nouë partit seul, pour se rendre au fort et envoyer de là du secours aux deux soldats. Bientôt le ciel se couvrit de nuages ; des tourbillons de neige enveloppèrent le pauvre voyageur, lui dérobant la vue du ciel et de la terre. Poursuivant son chemin sur les glaces, il passa vis-à-vis du fort sans s'en apercevoir. Lorsque le jour suivant, le Huron, son compagnon de route, y arriva, il fut tout étonné de ne point rencontrer le Père. Des messagers parcoururent les environs sans rien découvrir ; enfin un soldat accoutumé au pays, s'étant fait accompagner de deux Hurons, trouva le corps gelé du missionnaire, à quatre lieues au-dessus du fort. Il était agenouillé auprès d'un trou qu'il avait commencé à creuser dans la neige avec ses raquettes. Les deux mains croisées sur sa poitrine témoignaient qu'il priait lorsque la mort était venue mettre un terme aux souffrances causées par la faim, la fatigue et le froid. Le soldat français, en s'approchant du Père qui conservait l'attitude et le calme de la prière et dont les yeux éteints se tournaient vers le ciel, tomba à genoux sur la neige, saisi de respect et d'admiration. Les restes du courageux missionnaire furent transportés aux Trois-Rivières, où on les ensevelit dans le cimetière public, au milieu des regrets des Français et des sauvages. Fils d'un gentilhomme de Champagne, le P. de Nouë avait été à la cour dans sa jeunesse ; les dangers qu'il y avait rencontrés pour son salut l'avaient bientôt engagé à s'en éloigner et à entrer dans la compagnie de Jésus. »

Voici maintenant la rivière Saint-François, qui vous conduit au pays d'origine des Abénakis, ces fidèles alliés des pionniers du Canada français. Non loin d'ici, à Saint-François du Lac, vivent, dans une paix profonde, à l'ombre d'un clocher catholique, les quelques descendants de ceux qui furent une puissante nation.

Et d'ici même, de l'endroit où nous sommes à peu près, Antoine Gérin-Lajoie composa ce chant que tous nous avons entendu chanter au temps mille fois béni où notre mère nous berçait sur ses genoux, je veux dire : *Un Canadien errant*. Écoutez à ce propos le délicat écrivain québécois, M. Ernest Gagnon : « Strophes composées, en 1842, par un étudiant du collège de Nicolet, qui devait, plus tard, devenir un de nos littérateurs les plus distingués. Le *Canadien errant* de M. A. Gérin-Lajoie, composé précisément au début des dures années d'exil des révoltés de 1837 et 1838, alors que tant d'honnêtes familles pleuraient l'absence de pauvres « Canadiens, bannis de leurs foyers, » devint, en quelques mois seulement, extrêmement populaire.

« Les couplets de M. Lajoie, grâce à leur mérite et à leur actualité, mais grâce aussi à la vieille mélodie sur laquelle ils se chantent, sont connus aujourd'hui partout où il y a des Canadiens français. Que l'auteur pénètre dans la forêt, qu'il y rencontre quelques-uns de ces défricheurs dont il a si bien su peindre l'existence et les rudes mais nobles travaux ; qu'il parcoure les villes du Haut-Canada et même certaines villes américaines voisines de nos frontières, il les entendra chanter partout. Il n'est pas jusqu'aux échos des Montagnes-Rocheuses et des rives du lac Quinipeg qui n'aient répété cette touchante poésie. Mgr Faraud, vicaire-apostolique, dit avoir entendu chanter *Un Canadien errant* dans les plus lointaines missions du Nord-Ouest. »

Je me hâte de fermer cette parenthèse, mais les quelques traits qu'elle renferme prouvent suffisamment, je crois, que pour l'institutrice qui en sait un peu plus long que ses élèves, il est facile, occasionnellement, et dans une juste mesure, de rendre la classe intéressante.

Et savoir intéresser les élèves, c'est savoir les *contrôler*, c'est-à-dire les maintenir dans le bon ordre.

Voilà donc que par des études personnelles, l'institutrice dont nous esquissons ici la *vie préparatoire* à l'ouverture de l'année scolaire, sait l'importance de ses futurs devoirs; elle connaît les règlements scolaires et le programme d'études, et, par des connaissances acquises dans des ouvrages spéciaux, elle peut rendre son enseignement vivant, instructif et intéressant.

Maintenant, j'ajouterai, avant de terminer cette première partie de ma causerie, que l'institutrice doit étudier le milieu où se trouve située l'école dont elle prendra bientôt la direction.

Il est peu sage d'attendre au premier lundi de septembre pour lier connaissance avec les autorités scolaires et la salle de classe.

Assez souvent, autrefois du moins, les élèves arrivaient à l'école, le matin de l'ouverture des classes, avant l'institutrice. Si c'est une *nouvelle* maîtresse, comme cela arrive assez souvent, il est facile de s'imaginer l'état d'âme de cette institutrice imprévoyante qui monte le perron de son école à neuf heures précises du matin, entourée d'une petite population remuante et curieuse.

Avant de mettre la clef dans la serrure, elle détourne une dernière fois la tête pour regarder la voiture paternelle qui disparaîtra bientôt au premier détour de la route.

Enfin, non sans un serrement de cœur facile à comprendre en une semblable circonstance, la nouvelle institutrice ouvre la porte de cette maison, où pendant dix mois elle devra vivre d'une vie laborieuse, et peut-être pénible, si elle n'a pas su se préparer convenablement à jouer le rôle qui lui est désormais assigné. Les élèves, petits garçons et petites filles, se précipitent dans la classe à la suite de la maîtresse dissimulant imparfaitement des larmes furtives que les écoliers mal notés l'année précédente prennent pour de la faiblesse de caractère.

L'intérieur de cette salle de classe fermée depuis deux mois, souvent laissée en mauvais état est plutôt pénible. Ça sent *le renfermé*, disent les moins discrets. Puis, les premiers regards des enfants se portent sur le crucifix à demi recouvert de fils d'araignée, puis sur l'horloge muette, sur les tableaux barbouillés, sur les murs où pendent des cartes géographiques en désordre. Ce spectacle impressionne défavorablement, et la prière d'ouverture se fait dans une disposition d'esprit ressemblant un peu à la dissipation. Comme notre institutrice ignore qu'il faut parler peu et bas le premier jour de classe, qu'il faut mesurer ses gestes, surveiller ses mouvements, elle débute par des avertissements solennels, sur un ton d'encanteur.

Le premier élève qui se met à causer avec un voisin est rappelé à l'ordre par un coup de baguette ou de règle sur le pupitre, geste énergique accompagné d'un *silence, s'il-vous-plaît*, plutôt propre à causer le désordre qu'à ramener le silence. L'inscription des élèves se fait péniblement sur le cahier d'appel au milieu du bruit, et l'Angelus de midi surprendra la maîtresse à ce travail qui, dans des conditions normales, peut être terminé à 10½ heures.

La classe de l'après-midi ira encore plus mal que celle du matin.

Chez les élèves, la *détente a eu lieu* : ils savent, désormais, à qui ils auront affaire : leur perspicacité est redoutable, ils ont vite jugé leur institutrice. Cette pauvre enfant n'ayant pas vu d'avance aux détails si importants du papier taillé en quarts et en huitièmes de feuilles, ni aux crayons ou aux plumes indispensables à l'examen écrit qui décidera du classement sommaire des élèves les plus avancés, n'ayant nullement

songé aux phrases, problèmes, etc., nécessaires à ce premier exercice, elle hésitera, tâtonnera, s'énervera et bref, lorsque quatre heures sonneront, aucun groupement d'élèves n'aura été fait, et les enfants s'en retourneront chez eux sans avoir ni lu, ni écrit et n'ayant aucun devoirs à faire à la maison. Au point de vue de la discipline, un désastre : un manque de contrôle absolu sur les élèves est déjà manifeste. Par imprévoyance, cette malheureuse institutrice a ruiné son autorité dès la première journée et sa carrière est peut-être compromise pour toujours.

Voyons maintenant comment agit une institutrice intelligente, sérieuse et convaincue de l'importance de sa mission. En plus des études personnelles dont j'ai parlé il y a un instant, cette institutrice se rend dans la paroisse où se trouve sa future école, au moins huit jours avant l'ouverture des classes. Pendant ces huit jours, elle liera connaissance avec les personnes et les lieux.

C'est ainsi qu'elle visitera l'école en compagnie du président de la commission scolaire et du secrétaire-trésorier ; qu'elle ira présenter ses hommages au curé de la paroisse et à la supérieure du couvent, si couvent il y a.

En fréquentant discrètement ces différentes personnes, elle apprendra certains détails qui lui seront très utiles dans la suite. Et cette visite à l'école sous les auspices de quelques-uns des officiers de la commission scolaire—bien entendu l'institutrice se fait accompagner par une jeune personne de bonne volonté dans ces pérégrinations—cette visite dis-je, a produit d'excellents résultats : le perron à demi vermoulu a été rajeuni, les herbes Saint-Jean formant une couronne autour de la maison, rasées et enlevées, les abords de l'école nettoyés, les latrines remises au propre.

A l'intérieur, balayage, lavage, époussetage par une femme de journée payée par la commission ; les tableaux noirs bien brossés, l'horloge mise en mouvement et marquant l'heure précise, les cartes géographiques réparées (s'il y a lieu) et étendues sur les murs : ce qui égaye la salle de classe ; sur le pupitre sont alignées, en bon ordre, les boîtes à crayons, à plumes et à craie. Des quarts et des huitièmes de feuilles, coupés avec soin, prennent place à côté du cahier d'appel et serviront pendant la journée aux compositions qui seront faites pour déterminer le classement des élèves.

Bref, le premier lundi de septembre au matin, dès 8½ heures, notre institutrice modèle est déjà à son poste, installée paisiblement à sa tribune, attendant sans crainte ni énervement l'arrivée des élèves. Le calme de l'institutrice, l'air de fête qui règne dans la classe, l'ordre et la propreté qui frappent agréablement les regards, tout porte les élèves au respect et au silence.

La *nouvelle* maîtresse, contrairement à celle dont je parlais il y a un instant, garde le silence ; à peine lève-t-elle la tête de temps à autre de sur son pupitre pour promener ses regards sur les élèves qui arrivent un à un.

Sa figure est sereine, mais n'a rien d'austère, et l'ensemble de son maintien inspire la déférence.

A neuf heures précises, elle se met à genoux avec dignité, sans frapper la tribune ni commander le traditionnel À GENOUX. Tous les élèves font comme elle et une courte prière est récitée pieusement.

Après cet acte de foi accompli sous les regards du vieux Christ rebronzé à neuf par des mains pieuses, la maîtresse reprend son siège, ayant bien soin de ne pas prononcer une parole en ce moment. Ce mutisme porte les élèves au silence ; ils sont intrigués et cherchent en vain à découvrir le *défaut* de la *cuirasse* chez leur nouvelle

institutrice. Aussitôt la prière faite, cette dernière invite les élèves, tour à tour, à donner leur nom par ordre alphabétique. En passant elle s'informe fort sobrement de l'âge et du nombre d'années que chaque élève a déjà passé à l'école, du groupe occupé par chacun avant les vacances. Pendant ce petit examen, l'institutrice a déjà toisé son auditoire et noté certaines particularités très utiles sur le compte de quelques élèves. L'inscription terminée, grâce aux précautions prises précédemment, l'examen écrit nécessaire au classement des plus avancés se termine avant midi ; puis a lieu la première sortie. Ah ! cette première sortie, avec quel soin elle s'effectue ! L'institutrice qui a tout prévu, a congédié les petites filles les premières, si c'est une école mixte ; plus que cela, elle a eu soin d'assigner aux élèves leur *rang de quartier*, ce qui oblige les enfants allant dans la même direction à partir ensemble et empêche une sortie *en bloc*, sortie toujours désordonnée qui a fait dire un jour à une personne respectable, passant à midi devant une école mal dirigée : « On appelle cela une école, mais c'est plutôt une fabrique de polissons. »

La classe de l'après-midi suffira pour faire subir l'examen oral et déterminera, pour le moment, le nombre de groupes. Ce n'est qu'au bout d'une semaine que l'on peut fixer définitivement dans quelle division chaque élève sera placé. Et dès le soir de ce premier jour de classe, les élèves s'en retourneront à la maison paternelle ayant chacun un petit devoir à faire, et emportant de l'école une impression salubre qui se conservera durant toute l'année scolaire. La journée a été si bien remplie, les exercices scolaires ordonnés avec tant de précision, et surtout l'institutrice à su si bien *dominer la situation* par son maintien grave et digne sans raideur, sa sobriété de paroles ; elle a été pendant la journée tellement *maîtresse d'elle-même* qu'elle a réussi, sans effort, à contrôler les élèves, à maintenir le bon ordre, et par toute sa conduite gagner l'estime et le respect des élèves.

Désormais son autorité est établie en classe.

(A suivre)

L'Institutrice

(Suite et fin)

Il lui faut des QUALITÉS INTELLECTUELLES.

La *science*, car pour enseigner les autres, il faut savoir soi-même. Que l'institutrice ait des connaissances solides, sérieuses, de manière à pouvoir les communiquer sans erreur, avec sûreté, avec précision, et par là même, avec moins de fatigue et de meilleure volonté. C'est un principe banal : on enseigne mal ce qu'on ne sait pas bien.

L'*amour du travail*, en classe, en dehors des classes : car il importe d'entretenir et de renouveler les connaissances acquises ; ce qui exige une application constante, bien que tranquille, douce, modérée. Il n'est pas de courage qui honore plus une jeune maîtresse que celui de la fidélité à la tâche quotidienne, à l'instruction des enfants les plus jeunes comme les plus avancés : c'est la condition de leurs progrès et de leur formation. L'erreur serait de croire que l'on puisse se relâcher, même en avançant en âge et en expérience : ce n'est pas si facile d'atteindre toutes ces petites intelligences.

Il lui faut des QUALITÉS EXPÉRIMENTALES.

A quoi serviraient à l'institutrice la science et l'étude, si elle manque de *savoir-faire* et d'art pour en donner communication ? Il faut donc pratiquer la bonne manière d'enseigner. Ce qui signifie qu'il est nécessaire d'enseigner—avec *clarté*, au moyen d'interrogation, de répétitions, d'explications patientes ;—avec *brièveté*, sans parler trop, avec précipitation, avec surcharge de matières trop complexes à la fois,—avec *justesse*, sans aperçus vagues, sans réponses indécises, sans explications hasardées. Les enfants, selon le témoignage de l'expérience, n'apprennent bien que peu à peu, lentement, avec méthode, comme un vase à étroite ouverture ne reçoit le liquide qu'en petite quantité.

La *régularité* ou la ponctualité au règlement de l'école, voilà une condition du bon ordre et du succès. Il faut commencer la classe à l'heure, la finir de même. De plus, il y a une surveillance à exercer sur la tenue, les manières, la politesse, le langage, le travail des devoirs et des leçons, il y a des encouragements à donner et des blâmes à infliger comme correction ; il y a une formation à inculquer dans les inclinations et l'âme des enfants.

Il lui faut des QUALITÉS MORALES.

C'est avant tout la *tendresse* d'une mère, puisque l'institutrice tient la place des parents ; elle en a la dignité et les charges, doit-elle aussi en revêtir la bonté. Elle doit donc aimer, d'une noble et sainte affection, ces petites âmes que lui confie la Providence ; elle doit leur vouloir du bien et leur en faire, témoignant à toutes, surtout aux faibles et aux malades, un intérêt perpétuel et une sympathie sans bornes. Gagnez le cœur des enfants, tout est gagné.

C'est aussi l'*autorité*, que l'institutrice se concilie par un air grave, un maintien sérieux, une dignité exquise : ce n'est pas une autorité qui effraie et inspire la terreur, mais qui attire et captive. Qu'elle s'étudie donc à se faire estimer, aimer, craindre. L'estime, elle l'aura, si elle donne une haute idée de son savoir, de sa vertu, de sa piété, si elle se montre régulière, exacte, sans fierté arrogante, sans légèreté ni choquante inégalité d'humeur. Les sympathies lui sont acquises, grâce à son obligeance envers les élèves, à son zèle pour l'avancement, l'instruction, la politesse, à son impartialité qui ne permet à nul élève de se dire : — « Elle ne m'aime pas autant que tel autre. » La crainte respectueuse et filiale lui est garantie, si l'on sait qu'elle n'est ni faible, ni pusillanime, mais juste, grave, ferme, tout entière à son devoir.

Il lui faut des QUALITÉS SURNATURELLES.

Peut-être eût-il convenu de commencer par ces conditions. En vérité, une institutrice doit se considérer par dessus tout comme chrétienne : sa qualité prédominante, c'est la *piété*. Une piété, sans doute, qui ne soit ni mesquine, ni étroite, ni déplacée ; mais plutôt intelligente et vigoureuse, alimentée par la foi, la confiance en Dieu, par la prière et les sacrements. L'on conçoit à peine une institutrice qui ose se passer de Dieu et de l'appui de ses lumières, de ses grâces : elle ne serait qu'une honnête païenne, sans élévation et sans grandeur d'âme, sujette à la vanité, à l'orgueil et aux fantaisies, à tous les caprices de l'égoïsme. Comment une âme difforme, faible et désemparée, qui a perdu la force que procurent la foi et les aspirations religieuses, s'entendrait-elle à façonner des générations fortes, capables de porter le poids de la vie et d'en soutenir les combats ? Il n'est pas de fléau plus funeste à l'enfance, à la famille, à une nation : une institutrice incroyante est un monstre qui fait horreur !...

N'est-il pas permis de souhaiter qu'elle soit capable de *sainteté* ? La sainteté d'une maîtresse, c'est l'union avec Dieu, dans les profondeurs de son âme ; c'est l'hu-

milité qui la maintient à son rang et dans son rôle, ce qui ne lui défend point de conquérir l'estime des autres ; c'est l'obéissance qui accueille avec soumission les aspérités de ses fonctions et les sanctifie en vue de la récompense d'outre-tombe ; c'est la mortification qui fait aimer les croix, la fatigue inhérente au devoir monotone, les humiliations, les malveillances et jusqu'à l'ingratitude ; c'est la patience à toute épreuve qui se réfugie dans le bon vouloir, la résignation et l'abandon à Dieu. Par la sainteté et l'utilisation surnaturelle du devoir d'état, une institutrice est puissante sur le cœur de Jésus, sur le cœur de Marie, non seulement pour elle-même, mais aussi pour les élèves.

Et comme l'enfant est porté à imiter, il faut que l'institutrice lui serve l'apostolat de l'*exemple*, plus persuasif que celui de la parole, plus efficace que tout autre moyen naturel. Les yeux sont fixés sur sa personne dans tous les détails de sa conduite : l'enfant rougirait à la longue de mal prier, si sa maîtresse est recueillie et fervente, de se livrer à l'impatience, si elle se montre douce et calme, d'être insoumis au règlement, si elle obéit au premier son de la cloche.

*
* *

Cette esquisse des qualités que doit réunir l'institutrice chrétienne, rehausse à ses propres yeux sa mission et sa carrière. Ainsi entendues, celles-ci constituent comme une sorte d'apostolat sublime et de maternité spirituelle : l'institutrice a lieu de s'en prévaloir et de s'en réjouir à la fois.

Tout le monde s'incline avec respect, avec admiration, avec gratitude devant cette figure de jeune fille, séparée bien jeune de son foyer et des âmes qui s'y rassemblent, livrée en quelque sorte à ses propres forces, ballottée parfois de place en place. On se plaît à la voir cernée d'un groupe mouvant de jeunes enfants qui se pressent à l'entrée de la modeste école dont elle occupe le seuil, debout, sereine et souriante : ce tableau digne d'inspirer un peintre, se refera sans doute dans les cieux, au jour de l'éternelle réunion.

Image de la mère absente et du père qui use ailleurs ses énergies, l'institutrice mérite qu'on la seconde sans qu'on veuille l'entraver ; elle mérite le concours des parents, leur appui moral et sympathique. Ce n'est pas tous, hélas ! qui le comprennent ni qui se fassent un devoir de l'entendre ainsi.

Sans doute la perfection d'une maîtresse est à un haut prix ; elle ne saurait échapper à l'humaine faiblesse. Les élèves sont-ils sans défauts : ils en ont beaucoup, on le concède. C'est de l'union et de la concorde entre parents et institutrice que dépend leur formation.

L'expérience fait les bonnes maîtresses enseignantes ; la grâce de Dieu et la bonne volonté font les saintes éducatrices de l'enfance et de la jeunesse chrétienne.



De l'éducation des filles

Au temps de Jean-Jacques Rousseau, de dangereuse mémoire, la question du *féminisme* était déjà agitée. Écoutons ce philosophe parler de l'éducation qu'il convient de donner aux jeunes filles :

« Toutes les facultés communes aux deux sexes ne leur sont pas également partagées ; mais, *prises en tout, elles se compensent*. La femme vaut mieux comme femme et moins comme homme, partout où elle fait valoir ses droits, elle a l'avantage ; partout où elle veut *usurper* les nôtres, elle reste au-dessous de nous. On ne peut répondre à cette vérité générale que pas des exceptions, constante manière d'argumenter des partisans du beau sexe.

Cultiver dans les femmes les qualités de l'homme, et négliger celles qui leur sont propres, c'est donc visiblement travailler à leur préjudice. Les rusées le voient trop bien pour en être les dupes ; en tâchant d'usurper nos avantages, elles n'abandonnent pas les leurs ; mais il arrive de là que, ne pouvant bien ménager les uns et les autres parce qu'ils sont incompatibles, elles restent au-dessous de leur portée sans se mettre à la nôtre et perdent la moitié de leur prix. Croyez-moi, mère judicieuse, ne faites point de votre fille un honnête homme, comme pour donner un démenti à la nature ; faites-en une honnête femme, *et soyez sûre qu'elle en vaudra mieux pour elle et pour nous*.

S'ensuit-il qu'elle doive être élevée dans l'ignorance de toute chose, et bornée aux seules fonctions du ménage ? L'homme fera-t-il sa servante de sa compagne ? Se privera-t-il auprès d'elle du plus grand charme de la société ? Pour mieux l'asservir, l'empêchera-t-il de rien sentir, de rien connaître ? En fera-t-il un *automate* ? Non, sans doute ; ainsi ne l'a pas dit la nature qui donne aux femmes un esprit si agréable et si *délié*. »

La grammaire Larive et Fleury

Elle sera dorénavant d'accord avec les mœurs françaises nouvelles. Ainsi, à la page 3, on lisait autrefois : « *Dieu*, enfant, animal. » On lit aujourd'hui : « *Vin*, enfant, animal. »—Page 6, « Adam » et « Ève » ont cédé la place à « Robert » et à « Jules. »—Page 10, les homonymes « autel » et « hôtel » sont remplacés par « peau » et « pot. »—Page 17, la « cloche de l'église » devient la « cloche de l'école » ; les « marches de l'autel » deviennent les « marches de l'escalier » ; le « curé du village » se transforme en la « fête du village. »—Page 21, les mots « église » et « Dieu » sont changés en simples prénoms ; « Robert, Paul. »—Pages 27, 30, 37, l'« église » n'est plus qu'une « maison » ; et la « religion », une « construction. »

Page 39, il y avait : « Le péché cherche à nous séduire. » Le péché, c'est une expression terriblement chrétienne et qui fait songer à la loi divine, à la confession, à l'expiation ! Or, les libres-penseurs ne pèchent pas. Ils ont l'habitude de déclarer que leur conscience ne leur reproche rien. Donc, au lieu du péché, le « mal. » C'est la même chose assurément ; mais par cette substitution on fait coup double. On écarte l'idée religieuse et on satisfait les gens qui condamnent la religion comme un mal.

Le « Dieu miséricordieux envers les pécheurs » (page 42) est remplacé par le « blé, utile à l'homme » ; et (page 43) la « Providence » disparaît devant « l'industrie. »

La page 45 contenait ces inquiétantes et, en somme, inconvenantes formules : « Une douceur d'ange.—Donnez-nous notre pain quotidien.—La colère de Dieu. » Les grammairiens se sont ingéniés pour en effacer tout souvenir ; et ils ont écrit : « Un garde des forêts.—Le père gagne le pain de chaque jour.—L'amitié d'un frère. » Ainsi, la transformation est complète. Personne, évidemment, ne supposera que la règle grammaticale indiquée par les mots « Un garde des forêts » avait pour exemple primitif : « Une douceur d'ange. » Mais personne non plus ne comprendra la manière dont les idées se suivent dans l'esprit des grammairiens français laïcisateurs et gratteurs. C'est, en effet, un mystère.

A la page 52, « mon âme » devient « mon arme » ; et (page 53), « le bon Pasteur » qui « donne sa vie pour ses brebis » devient « le père » qui a « sacrifié sa vie pour ses enfants. »

Et (page 66), le « Dieu qui a créé le monde, » devant quelle autorité doit-il abdiquer ? Il cède la place au « soleil, qui éclaire la terre. » Le soleil serait considéré comme suffisamment laïcisé, quoique jadis il ait fait l'objet d'un culte.

« Les grammairiens, dit M. Eugène Tavernier, dans *l'Univers*, ne font que suivre le mouvement par lequel est emportée la pédagogie incrédule.

« La *Revue* (française) de *L'Enseignement Primaire*, engage les instituteurs à se débarrasser de l'obsession de l'enseignement moral » (livraison du 1er octobre). C'est un grave symptôme nouveau qui montre l'accélération du désordre mental auquel sont en proie les hommes qui, précisément, se sont chargés de rétablir la mentalité.

« Nous n'aurions qu'à citer la dite *Revue* pédagogique pour montrer que tout s'écroule. »—*La Croix*.

ANGLICISMES

(Reproduit du *Bulletin du Parler français au Canada*.)

ANGLICISMES

ÉQUIVALENTS FRANÇAIS

<i>Shed</i>	Hangar, appentis, remise, atelier.
Mettre une voiture dans la <i>shed</i>	La remiser, la mettre sous la remise.
Les tailleurs de pierre travaillent sous une <i>shed</i>	Sous un abri, un chantier (couvert), un appentis, dans un hangar servant d'atelier.
Construire une <i>shed</i> à côté de la maison pour y mettre du bois	Construire un appentis (toit appuyé au mur par sa partie supérieure et soutenu dans sa partie inférieure par des poteaux.)
<i>Shed</i> pour abriter les voitures de chemin de fer, les locomotives	Remise, remise à machines, rotonde.
<i>Freight shed</i>	Gare aux marchandises, halle, hangar destiné à recevoir les marchandises transportées par chemin de fer ou par bateau.
<i>Drill shed</i>	Pavillon d'exercices (infanterie), manège (cavalerie.)
<i>Shop</i>	Boutique, magasin, atelier, usine.
Envoyer une locomotive à la <i>shop</i>	A l'atelier de réparation.
Une <i>shop</i> de menuisier	Une boutique, un atelier de menuiserie.
Tenir une <i>shop</i>	Tenir un magasin, une boutique.
<i>Shopper</i>	Courir les magasins, faire des emplettes.

Convention des Institutrices du diocèse de Nicolet, aout 1905

Comment enseigner l'arithmétique à l'école primaire—*Suite.*

Conférence de M. J.-P. THIBAUT, Instituteur de Montréal

DES MOTS ADDITION ET SOUSTRACTION

Q. Quand je mets 3 pommes et deux pommes ensemble, combien cela fait-il de pommes ? Quand on ajoute plusieurs objets ensemble et qu'on les compte, on appelle cela additionner. Ainsi si je mets sur le tableau $3 + 2$, cela fait ? 5. Vous avez additionné, vous avez fait une addition. Maintenant de vos 5 pommes, vous en ôtez 2. il reste ? 3. Pour écrire cela, que j'ôte 2 de 5, je mettrai $5 - 2 = 3$, et on appelle cela faire une soustraction, soustraire. Donc, chaque fois que l'on ajoute des objets à d'autres, on fait une addition, et le signe $+$ que l'on emploie pour ajouter s'appelle signe de l'addition. Toutes les fois que l'on retranche des objets, on fait une soustraction et le signe employé en ce cas $-$ s'appelle signe de la soustraction.

Exemple : . . En passant dans le verger, je trouve 3 pommes sous un pommier et 2 sous un autre. Combien de pommes ai-je trouvées ? 5.

Est-ce une addition ou une soustraction ?

Je m'en venais à l'école, avec 5 livres dans mon sac ; je perds un livre en chemin ; combien de livres avais-je, rendu à l'école ?

Ai-je fait une addition ou une soustraction ?

Il est important de faire comprendre de bonne heure le sens exact de ces mots et dans quel cas on doit exécuter les opérations qu'ils indiquent. Ne vous est-il pas arrivé d'avoir rencontré des élèves, même en 2^{ième} année, qui étaient arrêtés, comme en face d'une énigme, devant un problème qu'ils pouvaient lire correctement cependant ? Vous leur avez demandé s'ils n'étaient pas capables de le faire et ils vous ont ingénument répondu : Je serais bien capable, mais je ne sais pas si c'est une addition ou une soustraction !

DES DIZAINES

Pour enseigner les dizaines, un moyen intuitif consiste dans l'emploi de palettes que l'on suspend à des crochets fixés dans un cadre de bois.

On aura des palettes, disons blanches, et des palettes de couleur plus foncée. Chaque palette porte un numéro : Palette 1, palette 2, jusqu'à 9.

Vous prenez d'abord les blanches.

—Paul, accrochez une palette. Quel numéro porte-t-elle ? Enlevez-la et mettez en une autre.

(A tous les élèves)—Quel chiffre est-ce ?

Après avoir demandé plusieurs fois le numéro, demandez que l'on place la palette 2, 6, 9, 3, et enfin la palette 10. Personne n'en trouve.

—« Non il n'y en a pas ; la palette 10 sera une brune. » Toutes les palettes brunes seront des 10. Celle qui a le chiffre 1 représente une fois 10 ; celle qui porte le No. 2, deux fois 10 ; celle-là, 3 fois 10 ; celle-là, 4 fois 10.....

Les palettes brunes on va les appeler des *dizaines*.

Une dizaine cela veut dire 10. Comme une douzaine d'œufs veut dire 12 œufs, une dizaine de pommes veut dire 10 pommes.

—« Accrochez une palette brune. Combien de dizaines ? 7, 3, 2,....

—Mettez 1 dizaine, 2 dizaines, 3 dizaines.... Mettez 9, pas 9 dizaines, 9 tout court, la blanche.

—Mettez 10... Pal. brune 1.—Mettez 11.» Personne n'est capable.

Laissez chercher les élèves. S'ils ne peuvent pas réussir, aidez-les en leur disant de placer deux palettes, si une ne suffit pas.

Et très probablement que quelqu'un trouvera qu'on peut former 11 avec 10 et avec 1 ; et joyeux, cet élève montrera les deux palettes, blanche et brune, portant un 1, et dira que « cela fait 11 avec les deux. »

(Exigez qu'on ne forme pas 11 avec deux palettes blanches.)

—« Oui, c'est cela, mais il faut les accrocher de la bonne façon, il faut que la blanche soit à droite, la brune à gauche.

—Remarquez bien, mes enfants, et souvenez-vous que les dizaines se mettent à gauche. Les palettes blanches sont toujours à droite et elles représentent des 1 (uns) ; on les appellera pour cela des *unités*. »

Après que vous avez fait poser bien des fois des palettes et que les élèves comprennent le sens des mots dizaines et unités, faites copier sur l'ardoise les *chiffres* qui sont écrits sur les palettes accrochées ; ensuite, lire des nombres écrits au tableau : 15, 12, 34, 9, puis enfin, dictez des nombres que les élèves devront écrire sur leurs ardoises.

Après cela faites comprendre l'usage du zéro.

On met un 0 pour marquer l'absence d'unités. Si l'on veut écrire 10, on met un 1 qui représente la dizaine et un 0 qui indique l'absence d'unités. Pour écrire 11, un 1 qui représente la dizaine, et l'autre, l'unité.

Maintenant, je suppose que les élèves savent écrire les nombres. Ce n'est pas une raison pour ne plus faire de calcul mental. Au contraire, il faut attribuer un temps de la classe spécialement au calcul mental. On doit donner du calcul mental d'un bout à l'autre du cours. On doit le graduer comme l'arithmétique et l'idéal serait que les élèves pussent faire par cœur, sur des nombres restreints, les opérations et calculs divers *avant* de les exécuter par écrit.

Avant de passer aux opérations écrites de la multiplication et de la division, il est bon de tenir les élèves un certain temps sur les additions et soustractions écrites, tout en préparant l'intelligence des enfants en leur donnant plus de multiplications et de divisions mentales :

2 fois 8 centins, moins 1 centin ?
 5 " 3 " plus 2 " ?
 Combien de fois 5 centins dans 30 ? 20 ? 50 ? ...
 " " " 5 " " 21 ? .. 4 et il en reste 1.

Comme vous avez dû le remarquer, mesdames, je me suis efforcé de faire comprendre que l'idée du *nombre* doit passer dans l'intelligence des enfants avant celle du *chiffre*.

Mais, à présent que nous pouvons nous servir des chiffres, c'est une chose de plus qui est connue, cela donne plus de terrain pour jeter les bases de l'enseignement de l'arithmétique.

Nous allons donc utiliser le *chiffre* pour raffermir les élèves dans le calcul des nombres connus.

Il est très important en arithmétique de compter rapidement.

L'élève qui peut calculer sûrement, correctement, deux fois plus vite que son voisin, est deux fois plus fort. Je ne parle pas de calculer avec une vitesse prodigieuse, la plupart de ceux qui vont trop vite se trompent ; mais j'appelle compter vite, faire les opérations qui tiennent simplement du calcul, sans tâtonnement et sans hésitation.

Pour arriver à cela il faut un entraînement particulier auquel on doit astreindre les élèves dès les basses classes.

On procède généralement comme suit :

On écrit sur le tableau, en face du groupe d'élèves debouts en ligne, une vingtaine de petites additions de deux nombres, l'un au-dessous de l'autre. On tire une ligne en dessous, et l'on ne met pas les réponses.

L'un des élèves commence, baguette en main. Il suit sur le tableau avec la baguette, il lit les deux nombres, et doit dire immédiatement le résultat, ne pas l'écrire.

3 5 6 7 9 10 16 18 25 16 13
2 2 2 1 2 2 3 3 3 3 4

L'élève qui se trompe perd une place, ou passe à la queue, et les meilleurs, ceux de la tête, doivent aller jusqu'au bout, revenir en additionnant toujours, soit de haut en bas, soit de bas en haut, pour finir au point de départ. C'est un travail qui intéresse beaucoup les enfants. C'est presque du calcul mental. Les plus habiles peuvent même dire la réponse sans lire les nombres. Et vous pouvez mener vos élèves loin avec ce procédé. Un excellent professeur d'arithmétique me dit qu'il s'en sert jusque dans la dernière année du cours commercial, et par des exercices gradués, ses élèves en viennent à additionner ou soustraire des nombres assez élevés, même des fractions.

L'affaire, c'est de ne pas aller trop vite et d'augmenter les nombres un peu chaque jour. Ainsi, quand les élèves additionnent avec certitude jusqu'à 20, arrangez les chiffres pour que les totaux soient de 20 à 30. Ensuite vous allez jusqu'à 40, 50, etc.

Pour la soustraction, procédez de même. Une vingtaine de petites soustractions graduées dont les élèves devront dire les réponses.

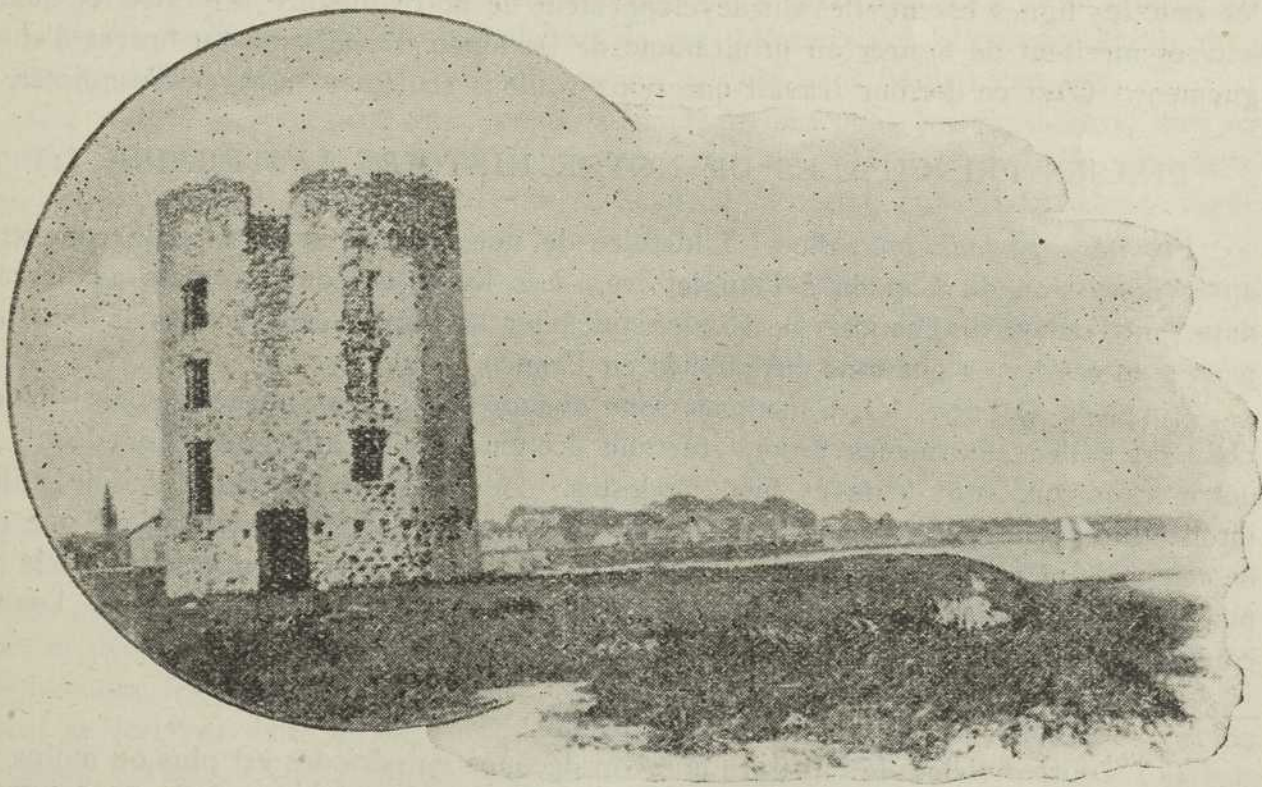
Vous pouvez aussi faire calculer par tous les élèves de la division à la fois.

3 Deux de 3, 2 ; 2 de 5, 3 ; ou 3 moins 2 ; 5 — 2....

—2 — 2

Et c'est par ce procédé que je commencerais à enseigner l'opération de la multiplication. Mais faites quand même tous les jours des additions et des soustractions par cœur et par écrit ; des additions surtout. Et je répéterai ici un mot d'un professeur expérimenté : « Des quatre opérations fondamentales, c'est l'addition qui est la plus importante. Quand les élèves additionnent très bien, ils apprennent facilement les autres opérations du calcul. »

(A suivre)



La vieille Tour des Trois-Rivières

Tableau de l'histoire de la littérature canadienne

À L'USAGE DES ASPIRANTS AU BREVET D'ENSEIGNEMENT.

Monsieur le directeur de *L'Enseignement Primaire* nous a demandé de donner ici, aux candidats au brevet d'enseignement, quelques indications précises qui pourraient les guider dans la préparation de l'examen qu'ils auront à subir désormais sur l'histoire de la littérature canadienne.

Notre intention n'est pas de résumer, pour ces candidats, toute l'histoire de la littérature canadienne, ni surtout de fournir, en quelques pages, les réponses qu'ils pourraient faire à toutes questions qu'on leur pourrait poser sur l'histoire de notre littérature. Rien n'est fastidieux comme ces appréciations toutes faites, exécutées en deux ou trois phrases, où il est impossible de donner une idée suffisante d'un auteur et de son œuvre, et où, inévitablement, l'imprécision le dispute à la banalité.

D'autre part, les candidats au brevet de capacité n'ont pas sous la main de manuel d'histoire de la littérature canadienne. *L'histoire de la littérature canadienne* de Edmond Lareau, publiée en 1874, est le seul ouvrage d'ensemble qui ait été fait sur ce sujet. Or, cette histoire n'est plus en librairie; elle ne peut plus être complète et elle est d'ailleurs tellement filandreuse et confuse qu'il est difficile pour des élèves d'en faire, avec profit, leur manuel de chevet.

Ce qu'il faut donc faire pour préparer l'examen, c'est de recourir, avec le maître, aux œuvres elles-mêmes, et c'est aussi, pour le maître, d'indiquer aux élèves quelles sont les lignes essentielles du développement de notre histoire littéraire, et quelles œuvres méritent de figurer au programme de l'examen d'admission au brevet d'enseignement. C'est ce dernier travail que nous voulons seulement essayer d'esquisser.

PHASES PRINCIPALES DE NOTRE HISTOIRE LITTÉRAIRE (1)

Première période 1760-1800. L'histoire de notre littérature nationale commence après la cession du Canada à l'Angleterre. Les livres qui ont été faits avant cette date sont l'œuvre de Français de France qui, pour la plupart, sont retournés dans leur pays; et ces livres ont tous été publiés en France.

Après la Cession, les Canadiens sont abandonnés à eux-mêmes, et ils doivent donc travailler eux-mêmes à leur fortune économique et littéraire. Les débuts de notre littérature sont lents et bien modestes. Outre qu'il n'y a pas ici de milieu intellectuel favorable à l'éclosion des œuvres littéraires, les Canadiens n'ont que peu de temps à accorder aux travaux de l'esprit, et absorbés par les nécessités de la vie matérielle, pendant longtemps ils estimeront assez médiocrement utiles à l'œuvre commune ceux qui seront tentés d'écrire.

(1) Toute division de l'histoire que l'on découpe en périodes est plus ou moins artificielle. Celle que nous suggérons ici est peut-être discutable: nous ne songeons pas à l'imposer. Si nous multiplions les périodes, c'est que de cela il y a sans doute quelques raisons dans l'histoire elle-même, et c'est aussi pour accuser davantage, au regard de l'élève, la ligne principale du développement de notre littérature.

C'est par le journalisme que se manifestera tout d'abord notre vie littéraire. Mais nos premiers journaux, comme la *Gazette de Québec*, 1764, la *Gazette de Montréal*, 1785, sont surtout anglais. Leurs colonnes françaises ne sont guère que la traduction des articles de la colonne anglaise correspondante. La *Gazette littéraire de Montréal*, 1778, fut, en réalité, la première manifestation intéressante de la vie intellectuelle de ce temps. Elle était l'organe d'un groupe de gens studieux, qui fondèrent une *Académie*, et qui traitaient dans leur journal des questions d'ordre littéraire, moral et philosophique. Quelques Français dominent ce groupe et lui communiquent leur esprit assez fortement pénétré de la philosophie du dix-huitième siècle. La *Gazette littéraire* ne vécut qu'une année.

Dix-sept cent quatre-vingt-douze est la seconde date importante de cette première période de notre histoire littéraire. L'acte de 1791, qui établit parmi nous le régime parlementaire, va donner à nos députés canadiens-français l'occasion de faire entendre les premiers sons de l'éloquence canadienne. Eloquence sobre, un peu terne et lourde, faite surtout de convictions profondes, d'un besoin et d'un sentiment vifs de la justice. On fonde alors, à Québec, le *Club constitutionnel* où l'on agite tour à tour des questions politiques, commerciales, scientifiques et littéraires.

Deuxième période 1800-1840. Avec la fondation du premier journal politique canadien-français, en 1804, commence une phase nouvelle de notre histoire. L'esprit canadien se fait plus inquiet, plus ardent, plus batailleur, et il va s'exprimer plus librement par la parole et par la plume. D'autres journaux vont paraître à côté du *Canadien*, et après lui continuer nos luttes patriotiques. *Le Courier de Québec*, 1807, et à Montréal, *le Spectateur*, 1813, *l'Aurore des Canadas*, 1815, sont les premiers inscrits sur cette longue liste de journaux qui, surtout à partir de 1820, va se multipliant avec une surprenante rapidité. La plupart de ces journaux ont l'existence brève, mais ils attestent tout de même une recrudescence d'activité dans l'esprit canadien.

Ces journaux sont pour nos poètes, aussi bien que pour les prosateurs, une invitation à écrire et à soumettre au public leurs ouvrages. Des noms, déjà considérables, apparaissent, et attirent l'attention : Quésnel, Mermet, Bibaud, les deux Viger, F.-X. Garneau. Ce sont les aînés de la famille des poètes canadiens.

Ajoutons que les recueils périodiques dirigés par Michel Bibaud ont largement contribué à entretenir et alimenter la flamme légère de vie intellectuelle qui brillait alors. Bibaud a successivement fondé *la Bibliothèque canadienne*, 1825, *l'Observateur*, 1830, *le Magasin du Bas Canada*, 1832, *l'Encyclopédie canadienne*, 1842.

Troisième période 1840-1860. En 1840, est consommée l'union des deux Canadas. C'est une ère de nouvelles luttes politiques qui commence. L'Angleterre veut envelopper et étouffer dans l'influence britannique, la race canadienne française. On s'efforcera donc d'affirmer plus que jamais la vitalité du petit peuple conquis, et comme rien n'exprime mieux que la littérature une conscience nationale, c'est à fortifier et développer la littérature canadienne que l'on va particulièrement s'appliquer. Pendant que les politiques bataillent à la tribune, publicistes, poètes et historiens méditent et écrivent dans le silence du cabinet. C'est l'époque où Lafontaine, Parent, Garneau, Ferland, Crémazie, Taché, Gérin-Lajoie unissent leurs forces et leurs talents pour produire quelques-unes de nos meilleures œuvres littéraires. C'est pendant cette période de ferveur que le Séminaire de Québec fonde l'Université Laval, 1852.

Quatrième période 1860-1900. Cette période est déterminée par un mouvement plus accentué de la vie intellectuelle, et par un groupement plus méthodique des efforts et des esprits. La plupart des travailleurs de la période précédente vivent en-

core ; de nouveaux ouvriers se joignent à eux, parmi lesquels il faut signaler l'abbé Casgrain et de Gaspé. Casgrain, le docteur H. La Rue et J.-C. Taché fondent les *Soirées Canadiennes*, 1861 ; et en 1863, paraît *Le Foyer canadien*. Ces deux périodiques contribuèrent puissamment à développer, à cette époque, les ambitions littéraires, et par conséquent suscitèrent un plus grand nombre d'œuvres nouvelles.

Pendant les quarante années qui suivirent, ce mouvement littéraire persista avec des alternatives de progrès et de langueur. La littérature canadienne existe, mais elle doit toujours lutter contre l'apathie assez grande du public, contre l'indifférence que l'on professe encore, même parmi nos gens instruits, pour cette chose légère et peu pratique qu'est la littérature. Elle doit lutter aussi contre la littérature française qui nous inonde de ses œuvres plus parfaites que les nôtres.

Elle se développe, enfin, avec d'autant plus de lenteur que notre système d'instruction publique ne comporte pas encore l'enseignement supérieur des lettres. Il faut donc aux esprits qui n'ont reçu d'autre initiation au travail que celle-là, assez incomplète, que procure l'enseignement secondaire, faire beaucoup d'efforts personnels et s'attarder en des tâtonnements infructueux avant d'aboutir à une suffisante formation intellectuelle.

LES ŒUVRES LITTÉRAIRES (1)

LA POÉSIE

La poésie est un des premiers genres littéraires qui aient été cultivés parmi nous. Elle est née à peu près en même temps que le journalisme. Elle l'a même précédé, puisque la chanson canadienne volait sur les lèvres de nos gens avant qu'il y eût ici des journaux. Et dès que ceux-ci furent fondés, elle s'introduisit très volontiers et souvent dans leurs colonnes. Elle y exprima toutes les préoccupations et les inquiétudes de l'âme canadienne. Elle prit tour à tour les formes de la chanson, de l'ode, de la satire, de l'épigramme, de la fable, et elle se mêla à la comédie en prose de Joseph Quesnel. Longtemps elle n'apparut que dans les journaux, et ce n'est guère que pendant la dernière période de notre histoire littéraire que l'on vit de temps en temps fleurir les recueils.

Nous avons eu, et nous avons encore beaucoup de versificateurs. Le nombre des poètes véritables est assez restreint. S'il fallait donner une liste de tous ceux-là qui ont produit avec quelque persistance ou avec quelque succès des œuvres poétiques, il faudrait surtout nommer : Michel Bibaud, F.-X. Garneau, Joseph Lenoir, Octave Crémazie ; MM. L.-H. Fréchette, Pamphile Lemay, Napoléon Legendre, A. Gingras, Benjamin Sulte, Adolphe Poisson, W. Chapman, Nérée Beauchemin, Léon Lorrain, Emile Nelligan, Charles Gill et sans doute aussi quelques autres.

QUESNEL ET MERMET, deux Français, dont le premier s'est fixé et est mort au pays, sont les premiers noms considérables dans l'histoire de la poésie lyrique canadienne. Leurs principales poésies ont été recueillies dans le *Répertoire national*.

(1) Nous ne faisons pas ici une liste complète des auteurs qui ont produit des œuvres dignes de sympathie et d'attention. Une telle liste ne pourrait guère être plus facilement limitée que l'ambition même des gens de lettres. Il s'agit ici d'esquisser les grandes lignes d'un programme qui est destiné aux candidats au brevet de capacité. On ne peut donc que signaler les œuvres les plus marquantes de notre histoire littéraire.

MICHEL BIBAUD (1782-1857) a publié en 1830 le premier recueil de poésie canadienne : *Epîtres, Satires, Chansons, Epigrammes et autres pièces de vers*. Bibaud est un classique, assez lourd, du dix-septième siècle, tandis que Quesnel et Mermet s'inspirent plutôt de la poésie légère du dix-huitième.

F.-X. GARNEAU (1809-1866) a publié dans les journaux des poésies plus alertes, et d'une inspiration plus vraie que toutes celles qu'avaient jusqu'alors données nos poètes d'origine canadienne. C'est un précurseur de Crémazie. Leur inspiration, à tous deux, a, le plus souvent, le même objet patriotique. Voir le *Répertoire national*, I et II.

JOSEPH LENOIR (1822-1861). C'est un des meilleurs poètes qui aient chanté à partir de 1840. Il eut été peut-être le meilleur, s'il eût vécu et s'il eût pu perfectionner son talent. Il n'a donc laissé que des essais, mais qui révèlent une inspiration réelle et séduisante. C'est une âme lamartinienne. Qu'on lise, par exemple : *Le chant de mort d'un Huron, Le génie des forêts*. Voir le *Répertoire national*, II, III, IV.

OCTAVE CBÉMAZIE (1827-1879). Le plus populaire de nos poètes, à cause de ses chants si patriotiques, et à cause aussi, sans doute, des infortunes de sa vie. Il est sincèrement canadien, quoiqu'il ait parfois égaré son inspiration sur des sujets étrangers. *Le chant du vieux soldat canadien, Le drapeau de Carillon, La fiancée du marin*, sont quelques-unes de ses poésies les plus connues. Il avait commencé un long poème, la *Promenade de trois morts*, où un réalisme de mauvais goût se mêle trop souvent à l'inspiration lyrique de l'auteur. Il n'a pas eu le temps de finir ce poème qui n'eût peut-être rien ajouté à sa gloire. La poésie de Crémazie est d'ailleurs assez inégale ; elle s'enlève souvent d'un très beau mouvement, mais souvent aussi elle est terne et un peu languissante..

M.L.-H. FRÉCHETTE. M. Fréchette est l'un de nos poètes qui ont le plus contribué au développement de la poésie canadienne. Il a successivement publié : *Mes loisirs* (1863) ; *La voix d'un exilé* (1869) ; *Les Fleurs boréales. Les oiseaux de neige* 1879 ; *La légende d'un peuple* (1887). *La légende d'un peuple* est son meilleur recueil. C'est une sorte d'épopée, dans la manière des épopées modernes, où l'auteur met en lumière les principales époques de notre histoire. M. Fréchette est surtout le disciple et l'imitateur de Victor Hugo. Sa poésie est donc pleine d'images brillantes, et de mots sonores, et parfois tapageurs. C'est une poésie oratoire, éloquente, où le sentiment vrai est parfois très puissant, mais où il n'a pas toujours sa part suffisante.

M. PAMPHILE LEMAY. M. Lemay est le plus sympathique de ceux-là de nos poètes qui vivent encore. Son inspiration est d'ordinaire plus sincère et plus profonde que celle de M. Fréchette. Elle jaillit plus vivement du cœur. Elle n'a pas à sa disposition la phrase grande, éloquente de l'auteur de *la Légende d'un peuple*, elle se présente parfois en tenue négligée, mais elle dit plus suavement, et plus amoureusement les choses de la vie canadienne. Les principaux recueils de M. Lemay sont : *Évangeline* (1870) ; *Les Vengeances*, (1875) rééditées en 1888 sous le titre de *Tonkourou* ; *Fables canadiennes* rééditées en 1891 ; *Petits poèmes*, (1883) ; *Les Gouttelettes*, (1904). Ce dernier recueil, composé de sonnets, est sans contredit le plus parfait qu'ait publié le poète, et peut-être aussi le meilleur qu'il y ait dans la littérature canadienne.

M. ADOLPHE POISSON. Le barde d'Arthabaska a publié deux recueils : *Heures perdues*, 1894 ; *Sous les pins*, 1902. Il se complait surtout dans les petits sujets que lui suggère la vie calme et recueillie qui l'enveloppe. Poésie courte, qui a peu d'envergure et d'élan, mais qui est saine et souvent gracieuse.

M. W. CHAPMAN. M. Chapman tend à prendre une place de plus en plus large dans la poésie canadienne. Les *Québécoises* (1876), *Les Feuilles d'érable*, 1890, et les *Aspirations*, 1904 sont ses œuvres principales. Les *Aspirations* l'ont placé au premier rang de nos poètes.

L'HISTOIRE

L'histoire est, assurément, le genre littéraire que l'on a ici cultivé avec le plus de succès. Le docteur Jacques Labrie et Michel Bibaud ont tracé la voie pendant la deuxième période de notre histoire littéraire. Le manuscrit de Labrie, dont les contemporains avaient lu quelques extraits dans les périodiques de l'époque, a été brûlé, malheureusement, en 1837, dans l'incendie de Saint-Benoît. Notre première *Histoire du Canada* n'a donc pas été publiée.

C'est à partir de 1840 surtout que s'accroît le mouvement des études historiques. On éprouvait alors plus vivement le besoin de venger les Canadiens des calomnies que les historiens anglais, et en particulier William Smith, avaient accumulées contre eux. Après Garneau, toute une légion d'historiens s'est levée qui a étudié avec soin notre histoire. Le champ n'est pas encore tout exploré. Et il est surtout désirable que l'on s'inquiète davantage de traiter, pour l'instruction de la jeune génération, l'histoire des événements politiques, des développements économiques, et des transformations sociales qui remplissent les quarante dernières années du dix-neuvième siècle. Nos historiens ne sauraient trop non plus perfectionner leurs méthodes de travail.

MICHEL BIBAUD (1782-1857) Michel Bibaud a publié une *Histoire du Canada* qui avait tout d'abord paru par fragments dans les nombreux périodiques qu'il a successivement dirigés. Ce travail n'est plus guère lu aujourd'hui parce qu'il a été dépassé par celui de Garneau qui est plus complet et plus philosophique, et surtout parce qu'il est écrit dans une langue très pauvre. Il est le premier en date sur la liste des *Histoires du Canada* qui ont été faites et publiées après la cession du pays; et il conduit le récit des événements jusqu'à 1837.

JACQUES VIGER (1787-1858). Cet érudit a passé une grande partie de sa vie à collectionner des documents qui se rattachent à l'histoire du Canada. Cette collection forme toute une bibliothèque qui est un véritable trésor où ont puisé nos historiens. En militaire qu'il était, il a donné à cette immense collection le nom de *Saberdache*. Jacques Viger eut une réputation extraordinaire de savant. On lui écrivait de tous côtés pour lui demander des renseignements. Il fut l'historien consultant de son temps. De nombreux extraits de la *Saberdache* ont paru dans la *Bibliothèque canadienne* et dans l'*Encyclopédie canadienne* de Michel Bibaud.

F.-X. GARNEAU (1809-1866). Garneau est pour nous, Canadiens, l'historien national. Son *Histoire du Canada*, couvre les deux périodes de notre histoire qui correspondent à la domination française et à la domination anglaise. Elle s'arrête à l'Union des Canadas, en 1840. Garneau a, mieux que tous ceux qui l'ont précédé, raconté notre passé. Il n'a pas été éclipsé par ceux qui sont venus après lui. Son *Histoire* est encore l'ouvrage indispensable auquel il faut recourir. D'autres historiens particuliers ont pu compléter et rectifier ici ou là ce puissant travail; ils ont pu corriger quelques-uns des jugements de Garneau — jugements très discutables que porte cet auteur sur les relations de l'Eglise et de l'Etat, l'intervention du clergé dans l'administration de la chose publique, et sur certaines questions de vie colo-

niale—mais il y en a bien peu qui aient, ici, écrit l'histoire avec autant de verve, et qui l'aient fait avec un patriotisme plus clairvoyant. Doué d'un esprit visiblement incliné vers les considérations philosophiques, et d'une imagination vive et poétique, Garneau se rattache à l'école française qu'avait fondée Augustin Thierry.

L'ABBÉ J.-B.-A. FERLAND (1805-1864). L'abbé Ferland se place auprès de Garneau sur la liste de nos historiens. Sa réputation ne le cède guère à celle de son prédécesseur. Ferland pénètre davantage dans les détails de l'histoire du pays, et son érudition apparaît plus abondante que celle de Garneau. L'exactitude scientifique est la qualité maîtresse de son œuvre, encore qu'il n'ait pas assez pris soin d'indiquer ses sources. Il n'a pas le style séduisant et coloré de Garneau : le sien brille surtout de l'éclat d'une belle simplicité, et n'emprunte guère son intérêt qu'aux choses qu'il raconte.

L'œuvre principale de Ferland, est son *Cours d'histoire du Canada*, que la mort l'a empêché de continuer. Le deuxième et dernier volume s'arrête au traité de 1763. Mais on ne connaît pas bien Ferland si l'on n'a pas lu les opuscules et articles historiques qu'il a publiés, et en particulier : *Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie*, 1861 ; *Louis-Olivier Gamache* ; *Le Labrador* ; *Notice biographique sur Mgr Joseph-Octave Plessis*. Ces études ont paru dans les *Soirées canadiennes* et dans le *Foyer Canadien*.

L'ABBÉ ETIENNE-MICHEL FAILLON, prêtre de Saint-Sulpice, (1799-1871). L'abbé Faillon n'est pas un écrivain d'origine canadienne. Il est né en France ; c'est là qu'il a surtout travaillé, et s'il a séjourné pendant sept années au Canada ce n'est guère que pour y amasser et préparer les matériaux de son œuvre historique. Il a publié la *Vie de M. Olier*, la *Vie de la Vénérable Marguerite Bourgeois*, des biographies de *Mademoiselle Mance*, et de *Madame d'Youville*. Enfin il a surtout donné l'œuvre capitale de sa vie, l'*Histoire de la colonie française en Canada*, restée inachevée, et dont les trois volumes parus conduisent le récit jusqu'à 1675. Faillon fut un travailleur et un chercheur infatigable. Son œuvre est fort érudite, et constitue l'une des pages les plus considérables de notre histoire nationale. On peut reprocher à l'abbé Faillon de s'être trop évidemment placé, pour regarder cette histoire, dans une fenêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

L'ABBÉ HENRI-RAYMOND CASGRAIN (1831-1904). L'abbé Casgrain est, avec Garneau et Ferland, l'un de ceux qui ont le plus contribué à faire connaître notre histoire à l'étranger. Il commença, en 1860, par publier des *Légendes* où il s'appliquait à faire revivre nos mœurs canadiennes, en leur donnant pour cadre les récits fantastiques des grand'mères. Puis il aborda l'histoire véritable et publia successivement : l'*Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation*, 1864 ; des *Biographies canadiennes*, historiques et littéraires, qu'il a réunies en volume ; l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1878 ; le *Pèlerinage au pays d'Évangeline*, 1885 ; *Montcalm et Lévis*, 1891 ; *Une seconde Acadie*, 1894 ; l'*Asile du Bon-Pasteur de Québec*, 1896 ; *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Etrangères en Acadie*, 1897. Il a aussi dirigé la publication d'une collection de documents très importants qui se rattachent à l'histoire de nos dernières guerres françaises. Les ouvrages de l'abbé Casgrain sont généralement bien informés, et d'une lecture attachante. L'imagination très vive de l'auteur, et son sentiment patriotique très ardent ont quelquefois nui à l'esprit scientifique dont il s'est toujours soucié de pénétrer ses livres.

ANTOINE GÉRIN-LAJOIE (1824-1882) a écrit *Dix ans d'histoire du Canada, 1840-1850*, qui est la meilleure étude que nous ayons sur cette période de l'histoire de l'établissement du gouvernement responsable. Cet ouvrage n'a été publié qu'en 1888, quelques années après la mort de l'auteur.

LOUIS-P. TURCOTTE a écrit le *Canada sous l'Union*. L'auteur y fait à peu près exclusivement l'histoire politique de ce temps. Ses opinions sont souvent discutées. On aimerait voir cet ouvrage pénétré de plus d'esprit philosophique, et écrit avec plus d'éclat, de verve et d'ampleur.

L'ABBÉ CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE (1826-1873) fut un érudit plutôt qu'un historien. Les éditions savantes des *Œuvres de Champlain*, 7 vol. et du *Journal des Jésuites* qu'il a annoté avec l'abbé Casgrain, constituent son œuvre principale. Il a fait pour les classes un *Manuel d'Histoire du Canada*, qui a rendu de grands services, mais que nos professeurs tardent trop à remplacer. La composition en est indigeste, la méthode défectueuse, et on y exécute trop rapidement l'histoire, pour nous la plus importante, de la domination anglaise.

T.-P. BÉDARD (1840-1900) a publié l'*Histoire de cinquante ans (1791-1841)* où l'on trouve beaucoup de renseignements sur une des périodes les plus mouvementées de notre existence nationale. C'est le seul ouvrage spécial qui existe sur cette période. Cette *Histoire de cinquante ans* vaut d'ailleurs beaucoup mieux par les faits qu'elle rapporte que par la forme un peu sèche et lourde que l'auteur donne à ses récits.

Parmi les historiens qui sont encore vivants, et qui sont très nombreux, nous signalerons rapidement :

M. BENJAMIN SULTE: *Histoire des Canadiens français; Histoire de la milice canadienne 1760-1897; Pages d'histoire du Canada, Mélanges d'histoire et de littérature.*

M. L.-O. DAVID qui a écrit les *Patriotes de 1837-1838; Biographies et portraits; Mes Contemporains; Les deux Papineau; L'Union des deux Canadas 1841-1867.*

M. PASCAL POIRIER: *Origine des Acadiens; Le père Lefebvre et l'Acadie.*

M. EDMOND ROY: *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, dont le sixième et dernier volume est en préparation; *L'histoire du notariat au Canada*, 4 vol., et de nombreux opuscules.

M. L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN, l'historien de Mgr de Laval. A part la *Vie de Mgr de Laval*, M. l'abbé Gosselin a fait une série d'études historiques: *Mgr de Saint-Valier et son temps, le docteur Jacques Labrie, Henri de Bernières, Jean Bourdon et l'abbé de Saint-Sauveur, Jean Nicolet.*

M. LE DOCTEUR N.-E. DIONNE: *Jacques-Cartier, La Nouvelle-France de Cartier à Champlain, Vie de C.-F. Painchaud; Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada; Samuel de Champlain.*

M. A. DECELLES: *Les Etats-Unis; Papineau.*

M. L'ABBÉ H.-A. SCOTT: *Histoire de N.-D. de Sainte-Foy.*

M. THOMAS CHAPAIS: *Jean Talon.*

(La suite au prochain numéro)

CAMILLE ROY, ptre.

De l'éducation en général (Suite)

DES MOYENS D'ÉDUCATION

(Pour l'Enseignement Primaire)

Note.—1. La question des moyens d'éducation est décisive : car pour faire l'éducation il faut nécessairement employer des moyens proportionnés à cette fin. 2. La solution de cette question resta incomplète jusqu'à J.-C. ; car avant Lui l'homme ne connut qu'imparfaitement sa double destinée et n'était qu'imparfaitement instruit des moyens de l'accomplir.

D. *Combien y a-t-il de principaux moyens d'éducation et pourquoi ?*

R. Il y en a quatre : la religion, la discipline, l'instruction et les soins physiques. L'Éducation, avons-nous dit, doit former l'homme tout entier ; or pour former sa volonté, son esprit et son corps, la religion, la discipline l'instruction, et les soins physiques sont nécessaires : la raison et l'expérience le prouvent.

D. *Quelle est la part de la religion dans l'éducation ?*

R. La religion est à la fois le but de l'éducation et son moyen le plus puissant, car, a) la religion oblige l'homme à remplir tous ses devoirs, et le but de l'éducation, c'est de faciliter à l'homme l'accomplissement de tous ses devoirs, b) voir la réponse à la 3e D, ci-dessous.

2. D. *Qu'est-ce que la religion considérée comme moyen d'éducation ?*

R. La religion ainsi entendue, comprend : a) L'ensemble des devoirs de l'homme en tant qu'ils lui sont imposés par Dieu, b) ce sentiment de respect de l'homme envers l'Être suprême. c) L'ensemble des moyens donnés par Dieu à l'homme pour l'aider à remplir tous ses devoirs et ainsi accomplir sa double destinée.

3. D. *Quelle est l'importance de la religion considérée comme moyen d'éducation ?*

R. C'est le moyen le plus puissant de l'éducation : car, a) sans la religion nous ne pourrions vivre de la vie de la grâce qui nous est donnée *directement* par elle ; or la vie de la grâce est le germe et le gage de la vie éternelle. notre principale destinée, c'est la vie éternelle commencée. b) L'homme est essentiellement et pardessus tout religieux. c) La religion vient en aide à la discipline, à l'instruction et veille à la santé de l'homme ; de plus elle est la seule garantie de l'accomplissement de tous les devoirs.

D. *Qu'est la discipline considérée comme moyen d'éducation ? —Quelle est son importance ?*

R. La discipline est un sage règlement dont la pratique est *soutenue* et *bien dirigée* et dont les infractions sont *prévenues* autant que possible et *punies* quand elles ont eu lieu.—Son importance est qu'elle établit l'ordre en tout et partout et l'ordre amène le progrès, la vie ; tandis que le désordre produit la ruine et la mort. D'ailleurs la nature des choses et l'expérience prouvent qu'une bonne discipline forme le caractère. De plus, la discipline vient en aide aux trois autres moyens d'éducation.

D. *Qu'est l'instruction considérée comme moyen d'éducation?—Que doit être l'enseignement pour être bon?—En peu de mots quelle est l'importance de ce moyen d'éducation?*

R. L'instruction est une communication méthodique de connaissances qui servent d'exercice à l'esprit, le perfectionnent et préparent l'homme à sa position future.—L'enseignement pour être bon, doit être *pédagogique ou éducatif*, c'est-à-dire que par sa nature et par ses méthodes il doit tendre au développement de l'homme tout entier.—Son importance est qu'elle orne et développe l'intelligence, qu'elle aide singulièrement les autres moyens d'éducation ; notamment elle est nécessaire au perfectionnement de la volonté, puisque l'intelligence est la racine de la volonté.

D. *Qu'appelle-t-on soins physiques considérés comme moyen d'éducation?—Quelle est leur importance?—Sont-ils nécessaires pour compléter l'éducation?*

R. On appelle ainsi des soins qui ont pour objet immédiat le développement et le perfectionnement du corps et pour objet médiat le développement et le perfectionnement de l'âme.—Ils sont importants parce qu'ils forment directement le corps et par là aident au perfectionnement de l'âme, à cause de l'influence de celui-là sur celle-ci. Les soins physiques sont nécessaires pour compléter l'éducation, et la réponse précédente en donne la raison ; mais ils sont surtout nécessaires à l'école primaire, car une vie de travail corporel attend la plupart de ceux qui la fréquentent.

(A suivre)

FRS. LIENARD,
Professeur.

Montréal, janvier 1906.

Conseils d'un inspecteur d'écoles

DES PUNITIONS

Il arrive parfois, dans une école, que l'affection et les récompenses ne suffisent pas pour maintenir une bonne discipline ; alors il faut avoir recours aux punitions.

Cependant, il importe de bien nous entendre afin de déterminer ce que nous comprenons par ces punitions ; car, c'est là un écueil où un grand nombre d'institutrices sans expérience viennent se buter tous les ans.

Les punitions doivent être, en général, de simples marques—plus ou moins fortes, selon la gravité des fautes commises,—de désapprobation.

Il ne s'agit donc nullement, comme on serait peut-être tenté de le croire en certains lieux, de châtiments corporels, ni même de gêne et de privations physiques.

Ces derniers moyens ne sauraient être employés que dans des cas excessivement rares, et avec un tact et une prudence à toute épreuve.

Voici, en peu de mots, les principaux caractères que doivent avoir les punitions, pour qu'elles puissent produire l'effet que l'on en attend.

Tout d'abord, elles devront être rares, car sans cela, les élèves s'y habitueraient vite et finiraient par n'en plus faire de cas. Les enfants sont des enfants, c'est-à-dire, irréfléchis, étourdis de leur nature ; par conséquent, il ne faut pas les punir pour toutes les petites fautes qu'ils commettent, mais plutôt s'efforcer, par une surveillance de tous les instants, de les empêcher de tomber, en les prévenant, et tâcher de les amener à s'amender plutôt par la persuasion que par la férule.

En deuxième lieu, il faut savoir punir, c'est-à-dire, agir en sorte que les punitions infligées soient utiles ; et aussi, de nature et données de telle manière qu'elles réparent nonseulement le tort qui a été causé, mais encore qu'elles tendent à améliorer le coeur de l'enfant, en faisant son éducation morale.

Ces punitions seront raisonnables—ce qui veut dire, en rapport avec la gravité de la faute commise, et proportionnées aux forces et au temps dont l'enfant peut disposer.

Enfin, l'institutrice, quand elle sera obligée de sévir, devra garder son sang-froid, afin d'être bien sûre de ne pas dépasser le but à atteindre ; car il n'y a rien de plus désastreux, au point de vue disciplinaire dans une école, qu'une punition infligée avec colère. Certains enfants, plutôt malins que méchants, ne manqueraient pas de profiter de ce côté vulnérable, chez leur institutrice, pour tenter de nouveau de la faire sortir de ses gonds. Et alors, adieu la bonne discipline, car le titulaire de l'école aurait perdu l'ascendant nécessaire pour arriver à cette fin.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'avant d'user de sévérité envers un enfant, tous les moyens possibles seront employés pour atteindre son coeur.

Les maîtresses qui ont quelques années d'expérience dans la carrière de l'enseignement, ont sans doute remarqué qu'il arrive généralement que les enfants les plus turbulents ou indisciplinés sont les plus intelligents et les plus talentueux.

Avec ces élèves, il est un procédé souvent très efficace pour en faire de bons sujets : c'est de trouver un moyen d'occuper et d'utiliser leur activité, soit en qualité de surveillants, de moniteurs, etc, de leur donner, enfin, une petite position de confiance. Ces élèves seront alors flattés et s'efforceront de donner satisfaction par leur bonne conduite.

Enfin, en dernier lieu, nous ne saurions trop supplier les institutrices de ne jamais infliger de punitions dégradantes à leurs élèves. Quelques-unes de ces punitions, fort en usage autrefois, et qui ne sont pas encore complètement disparues de nos mœurs scolaires, sont tout à fait avilissantes, anti-pédagogiques et anti-hygiéniques : telles sont, par exemple, faire baisser le plancher ; mettre les élèves à genoux, les bras en croix, ou dans une autre position anormale, pendant des heures de temps ; les affubler de costumes ridicules ; les renfermer dans une chambre noire ; leur donner des penums trop longs, soit en raison de leur capacité ou du temps à leur disposition ; les garder en retenue le midi, pendant que les autres sont allés dîner, ou s'amuser dans la cour ; faut-il ajouter qu'on doit éviter toute punition corporelle, comme frapper dans le mains, par la tête, dans la figure, pincer les oreilles ; encore moins, pousser la cruauté jusqu'à frapper les élèves sur le bout des doigts avec une fêrule ou de leur faire tenir la bouche entrebaillée à l'aide de bâtonnets, comme la chose nous a été rapportée.

A peu d'exceptions près, nous croyons qu'une institutrice intelligente, qui aime bien ses élèves, et qui sait s'en faire aimer, pourra tenir une bonne discipline dans sa classe à l'aide des seules punitions suivantes, quand tous les autres moyens de conciliation auront été épuisés : 1° La *réprimande*, plus ou moins sévère, suivant la gravité de la faute commise ; et, en cas de récidive, envoyer l'élève à une place à l'écart afin de le mettre dans l'impossibilité de troubler les autres.

2° La *perte de bons points* qui a pour effet d'annuler une partie des résultats du travail, et de la bonne conduite antérieure d'un élève.

3° La *radiation du tableau d'honneur*, pendant un certain temps, jusqu'à ce que l'élève mérite de nouveau d'y être réinscrit. Ce moyen est très efficace dans les écoles bien organisées, où la discipline a pour base l'éducation morale, comme par exemple, dans la plupart de nos couvents.

4° La *retenue avec penum*, après les heures de classe, le soir, ou pendant un jour de congé.

5° Le *renvoi de l'école*, même temporaire, dans le cas de refus d'obéir ou de cause de scandale, est une mesure extrême à laquelle on ne doit se résoudre qu'en désespoir de cause, et après en avoir donné avis aux parents de cet élève. Il n'y a que les commissaires ou syndics d'écoles qui peuvent ordonner qu'un élève soit définitivement renvoyé de l'école.

G.-E. MARQUIS,

Insp. d'écoles.

Québec, janvier 1906.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

(Voir les livraisons précédentes)

Les élèves sont munis de leur ardoise ou de leur cahier de brouillon et d'un crayon.

Le maître.—Mes enfants, vous avez fait dernièrement votre rédaction sur le pain. Aujourd'hui vous en ferez une un peu sur le même sujet. Voyons, Pierre, voulez-vous me dire avec quoi on fait le pain ?

Pierre.—Avec de la *farine*, M.

M.—Mais la farine, où la prend-on ?

Pierre.—La farine se trouve dans les *grains de blé*.

M.—Oui, mon Pierre, les grains de blé, quoique très petits, renferment *cette poudre blanche si précieuse*, la farine avec laquelle on fait le plus important de nos aliments.

Pourriez-vous maintenant faire une phrase écrite dans laquelle vous diriez toutes ces choses en quelques mots ?

Les élèves (écrivain).—*On fait le pain avec la farine ; la farine est une poudre blanche qui se trouve dans les grains de blé*, (ou quelque chose d'analogue).

Maître.—Mais qu'est-ce que le blé ? et comment se le procure-t-on ? Et autres questions semblables pour amener de la part des élèves les réponses orales suivantes :

Le blé est une plante que l'on sème tous les ans.—De chaque grain que l'on sème peut sortir une ou plusieurs tiges d'environ trois pieds.—Au bout de chaque tige vient un épi qui peut donner de quarante à cinquante grains.—La tige de blé, verte d'abord, jaunit en mûrissant et devient la paille.

M.—Vous avez bien répondu. Essayez maintenant de mettre par écrit toutes ces idées que nous venons d'exprimer.

Les élèves (écrivain).—*Le blé est une plante que l'on sème tous les ans. Chaque petit grain semé peut donner une ou plusieurs tiges. Au haut de chacune de ces tiges vient un épi qui renferme de quarante à cinquante grains. La tige du blé n'est d'abord qu'une herbe tendre. Elle grandit et jaunit en mûrissant et devient la paille.*

M.—Très bien ; mais nous n'avons pas encore dit comment on tire la farine du blé ? Nous voyons bien la tige qui porte l'épi dans lequel sont les grains ; que fera-t-on pour avoir la farine ? Il doit y avoir plusieurs choses à faire pour obtenir cette poudre blanche si précieuse.

(Faire des questions successives pour amener les élèves à faire les réponses suivantes).

Elèves.—Lorsque le blé est mûr, on le coupe au moyen d'une *faulx* ou d'une machine appelée *moissonneuse*. —On bat ensuite les tiges au moyen d'un *fléau* ou d'une *machine à battre*, pour faire sortir le grain des épis.—Ce grain est porté au *moulin* où il est écrasé entre deux grosses *meules* de pierre dont l'une tourne sur l'autre qui est immobile.—La meule de dessus est percée d'un trou sur lequel est une espèce d'entonnoir en bois.—C'est par cet entonnoir que l'on verse le grain qui passe peu à peu entre les deux meules pour être écrasé.

M.—Essayez maintenant d'écrire tout ce que nous venons de dire ; rappelez-vous les mots : *faulx*, *moissonneuse*, *fléau*, *machine à battre*, *moulin*, *meule*.

Les élèves (écrivant).—*Lorsque le blé est mûr, on le coupe au moyen d'une faulx ou d'une machine appelée moissonneuse. On bat ensuite les tiges avec un fléau ou au moyen d'une machine à battre, pour faire sortir le grain des épis... Ce grain est porté au moulin où il est écrasé entre deux grosses meules de pierre dont l'une tourne sur l'autre qui est immobile. La meule de dessus est percée d'un trou sur lequel est une espèce d'entonnoir en bois. C'est par cet entonnoir que l'on verse le grain qui passe peu à peu entre les deux meules pour être écrasé.*

M.—Maintenant, mes enfants, ce blé écrasé par les meules donne la farine mélangée de *son*. Le *son* est cette peau jaune qui enveloppe la partie blanche du grain de blé. Il faut séparer le son de la farine. A mesure que le blé écrasé sort de dessous la meule, il est conduit par un tuyau de bois dans un tamis ou passoire en étoffe de soie, qu'on appelle *blutoir* et le son qui est gros reste dedans. Voilà comment on sépare la farine du son.

(Le maître fera alors des questions pour faire reproduire oralement ce qu'il vient de dire, puis il priera les élèves de l'écrire à la suite de ce qu'ils ont déjà écrit).

Les élèves (écrivant).—*Le blé ainsi écrasé donne un mélange de farine et de son. Le son est l'enveloppe déchirée de la partie blanche du grain. Pour séparer le son de la farine, le mélange sortant de dessous la meule est conduit par un tuyau de bois dans un tamis appelé blutoir dont le fond est en étoffe de soie. La farine, qui est fine, passe à travers le tamis et le son, qui est gros, ne passe pas. Voilà comment on obtient la belle farine blanche avec laquelle on fait le pain.*

Le maître fait ensuite relire d'un seul trait ce que les élèves ont écrit en trois ou quatre fois, et tous peuvent constater une suite d'idées mises en ordre et formant un ensemble qui exprime assez bien la transformation du blé en farine.

Nous avons peu à peu, depuis le commencement de l'année, laissé plus à faire à l'élève qui doit acquérir plus de facilité à mesure qu'il s'exerce. C'est ainsi qu'on l'amènera insensiblement à traiter tout d'une haleine un sujet entier sur lequel on l'aura fait parler dans la préparation orale. A force de faire le travail de rédaction avec le maître il en viendra à le faire seul.

H. NANSOT.

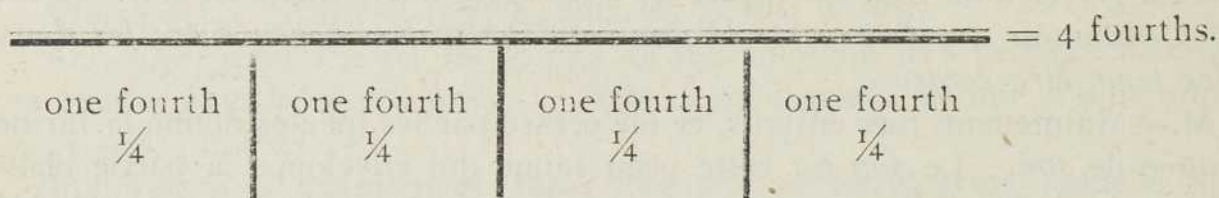
ARITHMETIC (I)

In this number we shall treat simply of *fourths* and after giving both concrete and abstract solutions of a certain number of problems dealing with fourths, we shall establish a comparison between the latter and thirds and halves, the fractions previously studied.

A LESSON ON FOURTHS

Say to the pupils : « Draw a line on your slates, divide it into four *equal* parts, under each part write the name of the part in words and in figures,—make a cross under the longest part, and at the end of the line indicate the whole number of parts in the line.»

The work on each slate should present the following appearance :



Questions : What is each part called? Which part is the longest? Since the parts are equal, one cannot be longer than the other. How many fourths are there in the whole line? How many quarts in a gallon? How many quarts in one fourth of a gallon? How many pints in a gallon? How many pints in one fourth of a gallon? In two fourths of a gallon? In three fourths of a gallon? In four fourths of a gallon? How many months in a year? How many months in one fourth of a year? In two fourths of a year? In three fourths of a year? In four fourths of a year? How many hours in a day? In one fourth of a day? In $\frac{2}{4}$ of a day? In $\frac{3}{4}$ of a day? In $\frac{4}{4}$ of a day? How many inches in a yard? In $\frac{1}{4}$ of a yard? In $\frac{2}{4}$ of a yard? In $\frac{3}{4}$ of a yard? In $\frac{4}{4}$ of a yard? How many cents in a dollar? In $\frac{1}{4}$ of a dollar? In $\frac{2}{4}$ of a dollar? In $\frac{3}{4}$ of a dollar? In $\frac{4}{4}$ of a dollar? How many pens in a gross? (144). In $\frac{1}{4}$ of a gross? In $\frac{2}{4}$ of a gross? In $\frac{3}{4}$ of a gross? In $\frac{4}{4}$ of a gross? What is the $\frac{1}{4}$ of 28? What are the $\frac{2}{4}$ of 28? What are the $\frac{3}{4}$ of 28? What are the $\frac{4}{4}$ of 28? Etc.' etc.

A man lost $\frac{3}{4}$ of his money and had \$2 left; how many dollars did he lose and how much money had he at first?

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et institutrices de langue anglaise.

CONCRETE SOLUTION

What the man had at first

= \$8.			
L	O	S	T = $\$2 \times 3 = \$6$
Remainder = \$2	$\frac{1}{4} = \$2$	$\frac{1}{4} = \$2$	$\frac{1}{4} = \$2$

We draw a line to represent what the man had at first ; immediately over the line we write : *What the man had at first ?* We divide the line into 4 equal parts because the problem states that the man lost $\frac{3}{4}$ of his money.

Under one of these four equal parts, we write : *Remainder = \$2*, (as stated in the problem). REASONING : *The whole line is divided into four equal parts. 1 of these parts = \$2, therefore the other parts must each = \$2, and the whole line must = 4 times \$2 = \$8, and the portion lost must = 3 times \$2 = \$6.*

ABSTRACT SOLUTION

$\frac{4}{4}$, what he had at first — $\frac{3}{4}$, what he lost, = $\frac{1}{4}$, of what he had = \$2, the remainder ; If $\frac{1}{4}$ of his money = \$2, $\frac{4}{4}$ of his money, or what he had at first = $\$2 \times 4 = \$8$, and $\frac{3}{4}$, what he lost = $\$2 \times 3 = \$6$.

A man sold $\frac{1}{4}$ of his flock of sheep and had 18 sheep left, how many had he at first and how many did he sell ?

CONCRETE SOLUTION

The number the man had at first.

= 24.			
Sold	The three parts remaining = 18		
$\frac{1}{4} = 6$	$\frac{1}{4} = 6$	$\frac{1}{4} = 6$	$\frac{1}{4} = 6$

We draw a line to represent what the man had at first ; immediately over the line we write : *The number the man had at first.* We divide the line into 4 equal parts because the problem states that the man sold $\frac{1}{4}$ of his flock. Under one of the four equal parts, we write: *Sold* : Under the other parts we write : *The three parts remaining = 18.* — REASONING : *The three parts remaining = 18 ; 1 part = 18 divided by 3 = $18/3 = 6$; if 1 part = 6, the part sold = 6, and the four parts, or the number the man had at first = 4 times 6 = 24.*

ABSTRACT SOLUTION

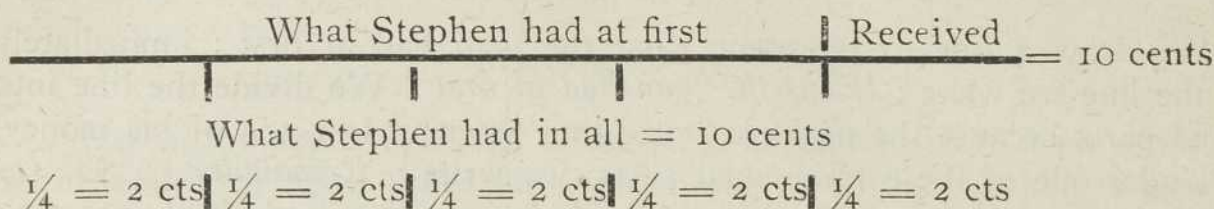
$\frac{4}{4}$ of his flock, — $\frac{1}{4}$, what he sold, = $\frac{3}{4}$ of his flock, or the number of sheep remaining = 18 ;
if $\frac{3}{4} = 18$

$1/4 = 18/3 = 6$, the number he sold,

$4/4 = (18/3) \times 4 = 24$, the number he had at first.

Stephen's uncle gives him a number of cents equal to $1/4$ of what he already has. After receiving this gift Stephens counts his money and finds that in all he has 10 cents ; how many cents has his uncle given him and how many had he at first ?

CONCRETE SOLUTION



We draw a line to represent what Stephen had at first ; immediately over the line we write *what Stephen had at first*. We divide the line into 4 equal parts. We increase the length of the line by one part to represent what Stephen received from his uncle ; immediately over this part, we write : *Received*. Below this line formed of what Stephen had at first plus what he received from his uncle, we write : *What Stephen had in all = 10 cents*.

REASONING : The whole line = 10 cents ; there are 5 equal parts in the line ; the 5 equal parts = 10 cents ; 1 part = 10 cents divided by 5 = $10/5 = 2$ cts ; the four parts which he had at first = four times 2 cts = 8 cts, what he had at first.

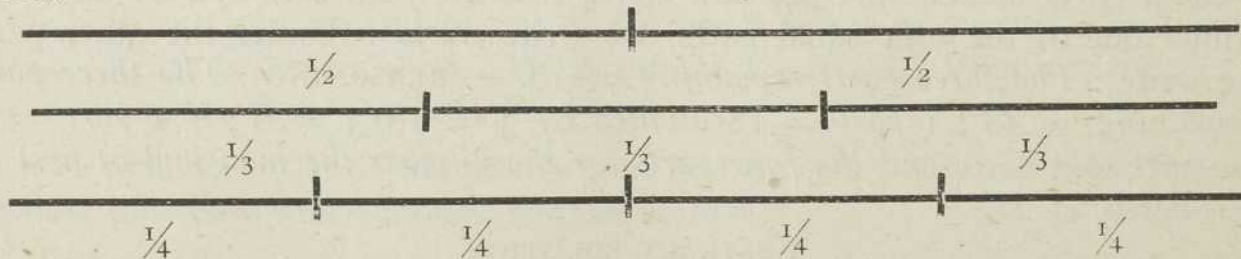
ABSTRACT SOLUTION

$4/4$, what he had at first, + $1/4$, what he received, = $5/4$, what he had afterwards = 10 cts ;

if $5/4 = 10$ cts, $1/4 = 10$ cts divided by 5 = $10/5 = 2$ cts, what Stephen received, and $4/4$, what he had at first = $(10/5) \times 4 = 2$ cts $\times 4 = 8$ cts, Etc., etc.

EXERCISES IN COMPARING HALVES, THIRDS, AND FOURTHS

« Draw on your slates three lines equal in length ; divide the first into two equal parts, the second into three equal parts, and the third into four equal parts.



Questions.— What are the parts into which the first line is divided called ? How many halves are there in the first line ? What are the parts into which the second line is divided called ? What is one of these parts called ? Two of these parts ? Three of these parts ? How many thirds in the whole

line ? What is one of the parts into which the third line is divided called ? What are two parts called ? Three parts ? Four parts ? How many fourths in the whole line ? How many fourths in half the line ? Which is the larger fraction $1/2$ or $1/3$, $1/2$ or $1/4$, $1/3$ or $1/4$? How many fourths are $2/4$ and $1/4$? How much are $1/2$ and $1/4$?

In a year how many months ? In $1/2$ of a year ? In $1/3$ of a year ? In $1/4$ of a year ? In $2/4$ of a year ? In $2/3$ of a year ? In $3/4$ of a year ? Etc., etc.

J. AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

Enseignement oral

DOMINATION ANGLAISE

1760 à 1791

Un calme profond succéda aux horreurs de la guerre. Après la capitulation de Montréal, les troupes françaises reprirent la route de l'Europe, et nos pères, les *habitants*, retournèrent à leurs champs pour y réparer les dégâts causés par les vainqueurs. Les Canadiens se groupèrent autour de leurs clochers et, dans chaque paroisse, le curé devint le conseiller, le guide et le juge. C'est grâce à l'organisation paroissiale que nos pères purent traverser les rudes années qui suivirent la cession du Canada à l'Angleterre.

AMHERST fut le premier gouverneur sous la domination anglaise. Il nomma des gouverneurs militaires, à Québec, à Montréal et Trois-Rivières. Bien que les droits de sujets anglais fussent garantis aux Canadiens par la capitulation de Montréal, Amherst établit un régime militaire qui inspira des craintes sérieuses aux vaincus.

En 1763, fut signé, à Paris un traité par lequel le Canada était définitivement cédé à l'Angleterre. A cette nouvelle, la plupart des nobles et des notables canadiens résolurent de quitter le pays. Au nombre de douze cents, ils passèrent en France ou à Saint-Domingue. Seul le clergé resta fidèle au peuple, composé presque uniquement de cultivateurs. C'est ce qui explique cette union toujours si solide du peuple canadien-français avec son excellent clergé.

MURRAY.—En 1763, Murray devint gouverneur général. Sous son règne, le Canada fut démembré : le roi le réduisit à la province de Québec. Ce roi (George III) abolit les lois françaises et imposa aux Canadiens un serment anti-catholique, dit le serment du *test*. Nos pères refusèrent énergiquement de prêter ce serment, qui aurait été une trahison envers l'Eglise catholique. Murray, qui aimait les Canadiens, adoucit un peu la sévérité du nouveau régime. Mais ce gouverneur paya cher sa bonté envers le petit peuple catholique : il fut rappelé en Angleterre, où on l'accusait de faiblesse à l'égard des habitants du Canada.

C'est durant le règne de Murray que fut publié, à Québec, le premier journal canadien : *La Gazette de Québec*, fondée le 21 juin 1764. Cette gazette était publiée en anglais et en français.

LORD DORCHESTER fut le troisième gouverneur anglais du Canada. (1) Avant de porter le titre de *Lord Dorchester*, ce personnage se nomma *Sir Guy Carleton*.

Comme son prédécesseur Murray, il traita les Canadiens avec justice. Dorchester se montra favorable à l'évêque de Québec, et demanda le rétablissement des lois françaises, abolies au mépris de la capitulation de Montréal.



Lord Dorchester

Dorchester passa même en Angleterre pour soutenir les réclamations des Canadiens, et en 1774, il inaugura une nouvelle constitution appelée : *Acte de Québec*, par laquelle nos pères rentraient dans plusieurs de leurs droits. Il est bon de rappeler ici que l'Angleterre, effrayée par la rébellion de ses anciennes colonies, était devenue plus conciliante à l'égard des Canadiens. Nos pères prouvèrent aux Anglais qu'ils étaient de loyaux sujets : en 1775, c'est grâce surtout aux Canadiens français que Dorchester put repousser les Américains, déjà maîtres de Montréal et des Trois-Rivières.

L'arrivée de huit mille soldats anglais sous la conduite du général Bourgoyne mit fin à l'invasion américaine.

Le successeur de Lord Dorchester fut Haldimand, suisse de naissance, vieux militaire despotique, soupçonneux, injuste. Son règne fut tyrannique. A plusieurs reprises il fit jeter des Canadiens en prison sans aucune raison. Haldimand fut rappelé en 1785.

Lord Dorchester fut de nouveau nommé gouverneur en 1786. Suivant les instructions du roi, Dorchester fit une enquête complète sur l'état du pays. Le résultat de cette enquête fut communiqué aux ministres en Angleterre (2). Ce n'est que quelques années après que le gouvernement anglais rendit partiellement justice aux Canadiens.

C.-J. M.

(1) Dorchester fut deux fois gouverneur du Canada : 1° de 1768 à 1778 ; 2° de 1786 à 1796.

(2) L'un des comités enquêteurs proposa « 1° d'établir des écoles élémentaires dans toutes les paroisses ; 2° des écoles supérieures de comté ; 3° une université soutenue à même les biens des Jésuites, dont le gouvernement s'était emparé en 1776. Malgré leur importance, ces suggestions n'eurent pas de suite. »—LAVERDIÈRE, *Histoire du Canada*, p. 189.



Analyse littéraire

COURS SUPÉRIEUR (8^E ANNÉE)

La grenouille et le bœuf

Une grenouille vit un bœuf
 Qui lui sembla de belle taille.
 Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
 Envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille
 Pour égaler l'animal en grosseur ;
 Disant : « Regardez bien, ma sœur ;
 Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?
 — Nenni.—M'y voici donc ? — Point du tout.—M'y voilà ?
 — Vous n'en approchez point. » La chétive pécure
 S'enfla si bien qu'elle creva.

Le monde est plein de gens qui ne sont plus sages :
 Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
 Tout prince a des ambassadeurs,
 Tout marquis veut avoir des pages.

LA FONTAINE.

ÉTUDE ANALYTIQUE

Quelle est l'impression générale produite par cette fable ?

Cette fable excite le sentiment d'une aimable raillerie contre les illusions de notre vanité.

Quel en est le but ?

Le fabuliste veut tourner en ridicule la vanité humaine.

Par quels moyens ?

Il raconte donc l'histoire d'une grenouille qui eut la prétention de se faire aussi grosse qu'un bœuf.

Dans quel ordre les idées sont-elles exposées ?

Le récit suit l'ordre naturel des faits et nous fait assister à la suite d'efforts impuissants par lesquels la chétive pécure cherche à égaler ce gros animal.

Quel est le style de ce morceau ?

Le style de cette fable a pour caractères la simplicité et la vivacité, surtout dans le dialogue si pressé entre la grenouille et sa sœur.

Quels en sont les passages les plus remarquables ?

Toutes les expressions de La Fontaine méritent d'être admirées. C'est d'abord le portrait des deux personnages : la grenouille, *qui n'est pas grosse comme un œuf*, veut bien trouver le bœuf *de belle taille* ; puis l'énumération comique de ses efforts inutiles :

Envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille ;

Ensuite le dialogue qui fait sentir l'impatience et la colère de la pauvre bête ; enfin, le dénouement rejeté au dernier mot : *Elle creva*.

MORALE :—La morale applique spirituellement la leçon aux hommes de toutes les classes, chacun de nous prenant exemple sur plus grand que soi.

A. PELLISSIER.

Notions de sciences naturelles

LA TERRE ET L'HOMME

HABITATION.—*L'homme a pour domaine la Terre entière*: il est cosmopolite, c'est-à-dire non assujéti à certaines régions, comme les plantes ou les animaux. Doué d'aptitudes physiques et morales qui lui permettent de s'acclimater partout, et de modifier, dans certaines limites, les conditions naturelles qui l'entourent, il habite les glaces des régions polaires comme les sables brûlants du Sahara, les massifs montagneux et accidentés comme les plaines basses et uniformes.—Cependant il s'établit de préférence sous les climats tempérés, dans les plaines fertiles et plantureuses, dans les vallées abritées, sur les bords des fleuves et des mers ; là, en un mot, où se trouvent les meilleures conditions d'existence pour de grandes agglomérations d'hommes.

LA VIE SAUVAGE ET LA VIE CIVILISÉE.—*La Société.* L'homme est l'être sociable par excellence : il a besoin du concours de ses semblables pour vivre, se perfectionner, dominer la nature et accomplir ces grands travaux de l'ordre matériel et de l'ordre intellectuel qui transforment la face de la Terre.

L'homme sauvage est un être dégénéré, faible et misérable. Il vit par *familles* isolées et se nourrit péniblement de fruits, de racines, du produit incertain de la chasse ou de la pêche quotidienne. La recherche de sa subsistance fait toute l'occupation de sa vie

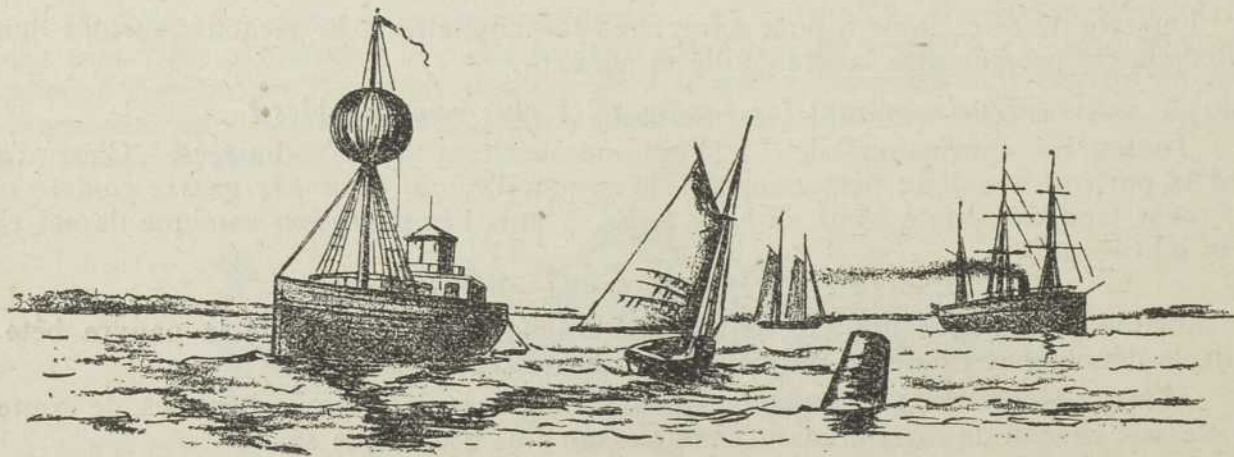
L'homme nomade, pasteur errant, habite sous la tente et vit par *tribus* peu nombreuses. Il a des ressources plus certaines dans les troupeaux qu'il élève, et des besoins plus variés ; mais, comme le sauvage, il n'édifie rien et laisse à peine sur la terre des traces de son passage.

L'homme civilisé vit en *corps de nation*, où le travail est partagé entre chaque membre suivant ses goûts, ses aptitudes et les circonstances locales. Il est essentiellement *sédentaire* et il devient, selon les circonstances, *agriculteur*, *manufacturier*, *industriel*, *marin*, *commerçant* ; il se construit des villages, des bourgades, des *villes*, des monuments civils et religieux, et se crée des institutions politiques de tout genre.

Ce sont les *nations chrétiennes* de l'Europe et de l'Amérique qui présentent au plus haut degré ces caractères de la civilisation, laquelle s'est répandue dans le monde d'abord par les races latines et catholiques.

Les nations *asiatiques* de race blanche, autrefois chrétiennes, ont reculé vers la barbarie par l'influence du mahométisme. Les *racés brune et jaune*, restées païennes, se sont arrêtées dans la voie du progrès, et sont demeurées plus ou moins barbares. — Les *peuplades nègres* et fétichistes de l'Afrique et de l'Océanie ne connaissent que la *vie sauvage* : bien que fixées au sol par la culture, elles n'ont jamais pu se constituer en nations policées et se laissent encore aujourd'hui réduire à l'esclavage le plus abrutissant.

A.-M. G.



LAC SAINT-PIERRE. PHARE FLOTTANT, BARQUES, STEAMER.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Eléments de la doctrine chrétienne

Leçon XIIIe.—Jésus-Christ notre Rédempteur.

Adam et Eve, vous le savez, ont désobéi à Dieu, ils l'ont offensé, ils ont fait un péché. En désobéissant à Dieu, Adam et Eve ont perdu le ciel et mérité l'enfer. Dieu leur a-t-il pardonné ? Oui, parce que Jésus-Christ est venu sur la terre demander pardon pour eux.—Après le péché d'Adam et d'Eve, Dieu ferma le ciel, et personne ne pouvait y entrer. Qui est venu l'ouvrir ? Jésus-Christ. Qu'a-t-il fait pour l'ouvrir ? Il a souffert et il est mort sur la croix.—Tous les hommes naissent avec le péché originel. Avec le péché originel, on ne peut pas aller au ciel. Qui a souffert pour effacer en nous ce péché ? Jésus-Christ.—Nous commettons souvent des péchés. Le péché offense Dieu et souille l'âme ; Le péché grave nous fait ennemi de Dieu et mérite l'enfer. Dans l'enfer, les méchants brûlent ; dans l'enfer, les méchants sont séparés de Dieu et ils ne le verront jamais ; dans l'enfer, les méchants souffrent horriblement avec les démons ; dans l'enfer, les méchants souffriront toujours.

Autrefois, presque tous les hommes faisaient de grands péchés. Dieu les punissait et les envoyait en enfer. Qu'a fait Jésus-Christ ? Il a eu pitié de nous ; Il a dit à son Père : Mon Père, les hommes ont fait beaucoup de péchés, ils méritent l'enfer. Mais, le voulez-vous ? je vous demanderai pardon pour eux, je souffrirai à leur place, je ferai pénitence et je mourrai pour eux, et vous les délivrerez, et vous leur donnerez le ciel. Le voulez-vous, mon Père ? Et le Père répondit : Mon Fils, je le veux bien. Et Jésus-Christ a souffert, et il est mort à notre place. Il a souffert et il est mort pour effacer nos péchés, nous délivrer de l'enfer, nous ouvrir le ciel. Il a souffert et il est mort pour faire nos âmes belles et saintes, et nous rendre amis de Dieu. Mais, qu'est-ce que Jésus-Christ a souffert ? Vous allez le voir.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

LE FER

Je connais le nom de plusieurs objets en fer ou en acier : le couteau, la serpe, la pelle, la hache, la pioche, la houe, la bêche, l'enclume, la pince, la marmite, le sabre, le couperet, la serrure, la clef, le gril, la chaîne, le ciseau, le clou, le crampon, la lime, le gond, la charnière, le boulon, l'écrou, l'aiguille, la plume, la crémaillère, le fourneau, l'étau, le marteau, la faux, la machine à vapeur.

EXERCICE.—Relever la dictée et mettre les noms au pluriel : les couteaux, les serpes, etc.

II

LES ANIMAUX QU'IL FAUT PROTÉGER

Il faut protéger la chauve-souris, le hérisson, la taupe, la musaraigne, le lézard, l'orvet et la grenouille, qui détruisent les larves et les limaçons ; le ver-luisant, la coccinelle et la demoiselle qui nous débarrassent des pucerons ; le merle, le rossignol le rouge-gorge, le pic, l'hirondelle, le roitelet, qui se nourrissent d'insectes, et enfin le hibou et le chat huant, qui font des rongeurs leur principale nourriture. Tous ces animaux sont des amis précieux que Dieu, dans sa bonté, a donnés à l'homme des champs.

EXERCICES.—Trouver les *noms*, les *verbes* et les *adjectifs*.

RECITATION

LES PREMIÈRES BOTTES

« Me voilà donc un homme fait !
Me voilà grand, grand tout à fait !
J'ai des bottes ! Sont-elles belles !
Et des talons à mes semelles !
Quel bonheur ! Je puis maintenant
Faire aussi du bruit en marchant. »

Faire du bruit ! le rêve est médiocre, en somme.
On peut y réussir et n'être qu'un brigand.

Marcher droit, comme un honnête homme,
Voilà ce qui fait qu'on est grand.

LOUIS RATISBONNE.

Apprendre par cœur, réciter, expliquer.

Que signifie cette phrase : Marcher droit comme un honnête homme ?

DEVOIR ORAL : Faire raconter et expliquer par les enfants la fable du *Renard et les Raisins*.

Doit-on mépriser ce qu'on ne peut avoir ? Non ; mais il faut savoir s'en passer sans colère et sans mauvaise humeur.

— Raconter l'histoire d'un petit garçon qui avait bien envie d'une paire de bottes et qui, ne pouvant l'avoir, se contenta d'une paire de souliers et n'en fut pas moins gai et de bonne humeur.

REDACTION

LA TACHE D'HUILE

— Mon enfant, dit la maîtresse de Marie, votre rédaction est très malpropre : voyez quelle grosse tache sur cette page. Vous auriez dû recommencer un devoir aussi peu soigné et ne pas me le présenter ainsi.

— Oh ! Mademoiselle, s'écrie Marie avec étonnement, hier il n'y avait qu'un tout petit rond qui se voyait à peine.

— Oui, mon enfant, cela se peut, en effet, car c'est une tache d'huile. Or, l'huile se répand, s'étend bon gré mal gré. Prenez donc des précautions une autre fois.

Que cela vous donne aussi une leçon morale : Sachez, mon enfant, que le moindre défaut, la plus légère négligence, si l'on n'y met ordre au plus vite, est comme une tache d'huile qui s'étend et qu'il est très difficile, sinon parfois impossible, de faire disparaître entièrement.

QUESTIONNAIRE.—Quels reproches adressa la maîtresse de Marie ?—Que répondit l'écolière ?—Que se passa-t-il pour une tache d'huile ?—Quelle comparaison fit la maîtresse ?

CANEVAS.—Reproches adressés à Marie.—Étonnement de celle-ci.—Explications données par la maîtresse.—Comparaison : nos défauts et la tache d'huile.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

ORIGINE DES NOMS DE DEUX RIVIÈRES DU CANADA

Les premiers colons *canadiens* donnaient *volontiers* aux différentes localités, aux rivières, aux îles, aux lacs qu'ils *rencontraient* sur leur passage, le nom de certains *personnages* dont ils aimaient, pour une raison ou pour une autre, à *perpétuer* le souvenir dans leur *nouvelle patrie*. La rivière Saint-Charles, au nord de Québec, a été ainsi appelée en souvenir de M. Charles des Boues, *grand vicaire* de *Pontoise*, en France, bienfaiteur *insigne* des Récollets, les premiers missionnaires de notre pays. La rivière Ouelle, également, porte le nom d'un autre ami du Canada, M. Houel, qui *contribua* beaucoup, avec Champlain, à faire venir ces bons religieux au Canada.

(L'ABBÉ AUG. GOSSELIN.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*canadiens* : pas de majuscule, c'est un adjectif.—*volontiers* : de bonne grâce, avec plaisir.—*ils rencontraient* : pourquoi le pluriel ? *ils* remplace *colons*.—*personnages* : personne considérable par son rang, sa fortune, son influence.—*perpétuer* : faire durer longtemps.—*nouvelle patrie* : le Canada.—*grand vicaire* : prêtre suppléant de l'évêque, qui administre le diocèse en son absence.—*Pontoise* : ville de France à une trentaine de milles nord-ouest de Paris.—*insigne* : remarquable.—*contribua* : contribuer signifie apporter son tribut, sa part d'action ou d'argent dans une entreprise.

Relever les adjectifs qualificatifs et les épeler au *masc. sing.*, au *masc. pluriel*, au *féminin sing.* et au *féminin pluriel*.

II

LA GLACE

Le froid, qui ordinairement resserre les corps et les rend plus petits, produit un effet contraire sur l'eau couverte de glace, il *en* augmente le volume. C'est cette augmentation de volume *qui donne tant de force à la glace*. Les efforts qu'elle fait en certains cas sont prodigieux. Un canon de fer, épais d'un doigt, rempli d'eau et bien fermé, ayant été exposé à une forte gelée, creva en deux endroits, au bout de douze heures. On ne doit donc pas s'étonner que la glace brise les vases où elle est *contenue* et qu'elle fende même les pierres et les arbres.

- QUESTIONS.—1. *Il en augmente le volume* : analysez *en*.
En, pr. per 3e p. mis pour *de l'eau*, compl. dét. de *volume*.
 2. Analyser : *Qui donne tant de force à la glace*.
 — *Qui*, pr. r. 3e p. f. s., sujet de *donne* ; — *donne*, v. act. 3e p. s. pr. de l'ind. 1e conj. ; — *tant*, adv. de quantité, mod. *donne* ; — *de* art. part. dét. *force* ; — *force*, n. c. f. s. comp. dir. de *donne* ; — *à*, prép. unit *donne* à *glace* ; — *la*, art. simpl. . . ; — *glace*, n. c. f. s., c. indir. de *donne*.
 3. Quelques mots de la famille de *glace*.
 — *Glace* : glacer, glacial, glacier, glacière, glacis, glaçon.
 4. Que signifie *glacial* dans : Un froid *glacial*, un accueil *glacial* ?
 — Un *froid glacial* est un froid qui a la température de la glace, un froid intense ; — un *accueil glacial* est un accueil que l'on fait à quelqu'un que l'on refuse de recevoir, c'est un mauvais accueil.
 5. Justifier l'orthographe de *contenue* dans : *les vases où elle est contenue*.
 — *Contenue* participe passé féminin singulier, s'accorde avec le sujet du verbe, *elle*, mis pour *glace*.

RECITATION

SALUEZ LA CROIX

La croix domine la campagne,
 Les cités et les hautes tours,
 On la plante sur la montagne,
 On l'interroge aux carrefours ;
 C'est elle qui, sous son ombrage,
 Gardera votre nuit sans fin.

Si vous passez par le village,
 Saluez la croix du chemin.

Depuis qu'un Dieu sur le calvaire,
 A de son sang rougi la croix,
 Du pâtre elle orne la chaumière,
 Et couronne le front des rois,
 Tel qui, dans le monde, l'outrage,
 En enfer la craindra sans fin.

Vous qui passez par le village,
 Saluez la croix du chemin.

Saluez-la pour qu'elle donne
 Fruits aux bergers, grains aux épis,
 Miel à l'abeille qui bourdonne,
 Laine soyeuse à vos brebis ;
 Qu'elle écarte de vous l'orage,
 S'il murmure dans le lointain.

Vous qui passez par le village,
 Saluez la croix du chemin.

REDACTION

DIVISION DU TEMPS

Comment se divise le temps?

Le *temps* se divise en jours.—Le *jour* en vingt-quatre heures.—L'*heure* en soixante minutes.—La *minute* en soixante secondes.

L'*année* se divise en douze mois.—nous sommes maintenant dans le deuxième mois de l'année, le mois de février. Il fait froid, parce que le soleil ne réchauffe plus la terre.—Un vent glacé souffle bien souvent ; les arbres n'ont plus de feuilles.—Ils sont couverts de givre ou de neige.—Mais les jours allongent sensiblement et nous commençons déjà à penser au gai printemps qui nous ramènera de nouveau la verdure, les fleurs et les petits oiseaux. Dieu est bien bon en nous donnant les différentes saisons, car chacune d'elles apporte ses joies et ses plaisirs. Si nous sommes heureux, pensons à ceux qui souffrent.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

Les dernières années de Christophe Colomb

Quelque chose manquait à la gloire de Colomb. Il fallait à sa vie cette *auréole* suprême qui décore toutes les grandes vies : l'auréole de la persécution et de l'ingratitude. Elle *vint* se poser sur son front le lendemain de ses triomphes. Un grand orateur *contemporain*, Montalembert, a dit : « Ne fait pas des ingrats qui veut ! pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir accompli de grandes choses pour l'humanité. Heureux donc ceux qui font des ingrats ! » Christophe Colomb eut cet amer bonheur. L'envie, la calomnie, la haine grandirent à l'ombre des prodiges accomplis par son génie et versèrent *leurs poisons* sur ses années *déclinantes*. Trois expéditions nouvelles, tentées par lui pour la grandeur de l'Espagne et la gloire de Dieu, furent traversées par une effroyable *série* d'épreuves et de désastres. Mauvais vouloir et injustices révoltantes du gouvernement espagnol, trahison des gens qu'il avait *couverts* de ses bienfaits, révoltes des aventuriers *avides* à qui il avait ouvert les trésors du Nouveau-Monde, conspiration contre sa vie : il épuisa la coupe de toutes les amertumes et de toutes les douleurs. Et l'Espagne vit un jour revenir le découvreur du *nouvel hémisphère*, le révélateur du globe, chargé de chaînes comme un *forçat*. (*Voir la dictée suivante.*)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Quelque chose : nature de ce mot ? c'est un pronom indéfini. De quel genre ? masculin.—*auréole* : cercle lumineux dont les peintres entourent la tête des saints. Au figuré, comme ici, ce mot signifie gloire, honneur.—*vint* : donnez l'infinitif présent ? *venir*. Des dérivés : *revenir*, *parvenir*, *convenir*, *survenir*, etc. Donnez oralement les temps suivants : Ind. prés., futur simple, subj. présent, passé indéfini.—*Contemporains* : qui vit dans le même temps.—*fait* : de quel-

le personne ? 3e du singulier ; le sujet est *celui* sous entendu avant *qui*.—*leurs poisons* : pourquoi le pluriel ? l'envie, la calomnie, la haine ont chacune un *poison* particulier, c'est-à-dire une malice distincte.—*déclinantes* : dernières années de la vie ; le *déclin* est l'état d'une chose qui arrive à sa fin.—*série* : une suite de choses qui s'enchaînent, se succèdent.—*couverts* : qu'est-ce que ce mot ? participe passé du verbe *couvrir*. Justifiez l'accord : il avait couvert quoi ? *qu'* (que), *les gens* placé avant le participe. Donnez d'autres participes passés terminés par *ert* : *ouvert*, *offert*.—*nouvel hémisphère* : nom masculin, *nouvel* et non *nouveau* devant un mot commençant par une *h* muette ; *hémisphère* : *hémi*, moitié ; *sphère*, boule.—*forçat* : nom donné aux malfaiteurs condamnés aux *travaux forcés*.

Relever tous les participes passés et en justifier l'orthographe.

ANALYSE

Trois expéditions nouvelles, tentées par lui pour la grandeur de l'Espagne et la gloire de Dieu, furent traversées par une effroyable série d'épreuves et de désastres.

Une seule proposition *principale*.

SUJET : *Trois expéditions nouvelles, tentées par lui pour la grandeur de l'Espagne et la gloire de Dieu.*

VERBE PASSIF : *furent traversées*.

COMPL. IND. : par une effroyable *série d'épreuves et de désastres*.

REMARQUE.—On pourrait traduire à l'actif :

Une effroyable série... traversa trois expéditions nouvelles, tentées.....

—*lui*—*grandeur, gloire* sont des compléments indirects de *tentées*.

L'analyse de chaque mot est facile après ces remarques.

II

Ces chaînes *odieuses* tombèrent devant l'indignation du peuple et la justice tardive de la royauté ; mais le grand homme était blessé à mort. Plus héroïque encore dans l'adversité que dans le succès, il fit face à l'ingratitude, à la persécution et à l'outrage, avec une élévation d'âme et une noblesse *surhumaines*. Pendant que son œuvre, la plus prodigieuse des temps anciens et des temps modernes, se développait, *enfantait* des résultats *immenses*, changeait le cours de l'histoire, transformait le commerce, élargissait les horizons de l'*économie politique*, *ouvrait* des champs infinis à l'apostolat, en un mot rayonnait sur le monde ébloui avec un éclat toujours plus lumineux, le *héros* descendait lentement dans l'oubli, dans l'obscurité, dans l'abandon, dans le dénûment, avec la majesté et la surnaturelle résignation d'un *martyr*. Et, quatorze ans après son immortelle découverte, en 1506, il mourait à *Valladolid*, dans une pauvre chambre d'hôtellerie, les yeux fixés sur les fers dont on avait un jour chargé ses bras, sans que la faveur des rois ou la gratitude des peuples *vint* faire briller d'un dernier reflet le couchant de cet astre éteint. *Telle* fut la fin de la carrière de cet homme prodigieux, de ce héros, de cet apôtre, de ce martyr.

THOMAS CHAPAIS.

(Discours et Conférences.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*odieuses* : dignes de haine.—*surhumaines* : pourquoi le pluriel ? se rapporte à *élévation d'âme* et à *noblesse*. Signification de ce mot, qui est au-dessus des forces de l'homme.—*enfantait* : donnez un équivalent : produisait.—*immenses* : sans mesure, très grands.—*économie politique* : *économie* : ordre sage qui règle les dépenses dans une maison ; *économie politique* : science qui a pour objet la production, la répartition, la consommation des richesses d'un pays.—*ouvrait* : donnez les temps primitifs : *ouvrir* : *ouvrait* ; *ouvert* ; j'*ouvre*, tu *ouvres*, il *ouvre* ; j'*ouvris*, etc. ; j'*ouvrirai*, etc. le contraire de *ouvrir* ? fermer. *N'ouvrir qu'un peu* ?

entr'ouvrir. *Ouvrir de nouveau ?* rouvrir.—*héros* : homme remarquable par sa grandeur d'âme, par des actions extraordinaires. Donnez un homonyme : *hérault* : (autrefois *hérault* du latin *heraldus*) officier chargé de porter les déclarations de guerre, de porter des messages, d'annoncer l'arrivée du roi ou d'un prince.—*martyr* : différence avec *martyre* : martyr, l'homme qui souffre ; le *martyre* : le supplice. Je souffre le *martyre*.—*Valladolid* : ville importante d'Espagne.—*vint* : pourquoi l'accent circonflexe ? Imparf. du subj. mettons *et* au lieu de *ou* entre *faveur* et *gratitude* on *devra dire* : sans que la faveur... et la gratitude... *vinssent* et non pas *vinrent*.—*Telle* : féminin se rapporte à *fin*.

Relever tous les verbes et en dire le *mode*, le *temps*, la *personne*, le *nombre*.

ANALYSE

Ces chaînes odieuses tombèrent devant l'indignation du peuple et la justice tardive de la royauté ; mais le grand homme était blessé à mort.

Deux propositions principales coordonnées et rattachées par la conjonction *mais*.

Devant : préposition qui fait rapporter les compléments *indignation* et *justice* au verbe *tombèrent*.

mais : conjonction qui rattache ou unit les deux propositions.

à mort : (mortellement) locution adverbiale de manière compl. circonstanciel de blessé.

L'analyse de tous les mots est facile après ces remarques.

RECITATION

LE DIMANCHE

Six jours, l'humble artisan, six longs jours de labeur,
A la forge, au chantier courbé dans la poussière,
A lutté, façonnant, martelant la matière,
Pour en tirer un pain tout trempé de sueur.

Mais voici les loisirs que donne le Seigneur :
Son front s'est relevé ; l'air, le ciel, la lumière,
Dieu bon veut qu'il en ait sa part ; et la prière
Vers l'auteur de ces biens s'élance de son cœur ;

Il pense, il aime, il croit. Qu'un autre à la pâture,
Aux plaisirs d'un pourceau ravale sa nature ;
Lui, chrétien, il aspire à plus noble destin.

Demain peut bien lui rendre et son joug et ses peines :
Qu'importe ? il a vu poindre au delà des semaines
Un dimanche éternel dans un repos divin.

(LES PETITES LECTURES).



Ce que devient l'ivrogne

Il perd sa dignité et le respect de ses concitoyens. Fuyons l'auberge.

COMPOSITION

LETTRE

À UNE COUSINE POUR ANNONCER LA GRAVE MALADIE DE SA MÈRE

Chère cousine,

J'ai une bien triste nouvelle à t'annoncer : ma mère est gravement malade depuis quinze jours.

Un violent mal te tête la tourmentait d'abord ; puis vinrent des faiblesses, le manque d'appétit et la fièvre. Le médecin mandée en toute hâte, pu constater la maladie et prescrire les remèdes.

Ma mère a bien souffert. Pendant dix jours, elle a gardé sa fièvre toujours tenace, toujours inquiétante. Les soins assidus que toute la famille lui a prodigués et les conseils du docteur fidèlement suivis ont fini par triompher, et aujourd'hui on a constaté une légère amélioration : la fièvre semble l'avoir quittée, et bientôt, selon les prévisions du docteur, elle sera en convalescence. Mon père, mes sœurs et moi, nous avons l'espoir que notre bonne mère sera complètement rétablie avant la fin de l'année. Puisse sa convalescence s'effectuer sans rechute ! Une visite de ta mère lui ferait grand plaisir, j'en suis persuadée.

THÉRÈSE.

CANEVAS.—Thérèse annonce à sa cousine la maladie de sa mère ; elle lui parle des symptômes et des suites de la maladie. Elle espère que sa mère sera bientôt rétablie.

Enseignement anti-alcoolique

COMPOSITION

L'ALCOOL ET L'IVROGNE

Quelques personnes disent : « Je sais bien que l'alcool me fait mal, mais il me plaît d'en prendre, et je ne nuis qu'à moi. »—Que pensez-vous de ce langage ?

CANEVAS.—Est-il vrai que l'ivrogne ne nuit qu'à lui-même ? Il fait tort à sa famille, à la patrie et enfin à l'humanité entière par le mauvais exemple donné.—En perdant volontairement la raison, il s'expose au crime et il est un danger pour la société. Ne nuirait-il qu'à lui-même, qu'il n'aurait pas moins tort : l'homme a des devoirs envers lui-même et il doit respecter en lui la dignité humaine et la créature divine.—Le suicide moral et intellectuel est un crime comme le suicide physique.

DÉVELOPPEMENT

Rien n'est plus commun en ce monde que les sophismes du genre de celui que nous avons à examiner ici. Que de gens disent ainsi : « Je sais que j'ai tort, mais je ne nuis qu'à moi-même ! » Trop souvent même, nous sommes portés à les excuser pour la même mauvaise raison. « Honnête homme, disons-nous ; il est vraiment malheu-

reux qu'il ait ce défaut ! Mais enfin, il ne fait de tort qu'à lui-même. » C'est une erreur que de parler ou de penser ainsi. Il n'est pas de défaut qui ne soit criminel et dont les conséquences ne rejaillissent sur d'autres que sur celui qui en est la victime directe ; il n'est pas de défaut innocent !

Et en particulier, est-il vrai que le malheureux qui s'abandonne à son penchant pour l'alcool ne nuise qu'à lui-même ? Sa famille, son père, sa mère, s'il est jeune ; sa femme et ses enfants, s'il est marié, n'ont-ils pas à souffrir de ce malheureux défaut ? L'ivrogne porte au cabaret une bonne partie du gain de la semaine ; il y dépense une partie de son temps ; il y laisse ses forces physiques et son intelligence, et par là il se rend incapable de tout travail utile. Pendant que par lâcheté (car n'est-ce pas une lâcheté que de se laisser ainsi aller à tous les mauvais instincts, sous prétexte qu'on y trouve plaisir) ? pendant que par lâcheté, il cède à son malheureux penchant, ceux qu'il doit soutenir souffrent de la faim et du froid. Bientôt il est connu et il ne trouve plus que difficilement du travail : nouvelle cause de misère, dont il est encore responsable.

L'ivrogne fût-il sans famille que l'excuse n'aurait pas plus de valeur. Tout homme a une grande famille, la patrie, à laquelle il se doit non moins qu'à la famille particulière. Une nation n'est forte qu'autant que les éléments qui la composent, les citoyens, sont des hommes également forts au physique et au moral ; elle n'est riche qu'autant que tous veillent à la conservation de son patrimoine, et les forces de chacun de nous en sont les facteurs. Un ivrogne, c'est un homme perdu ; c'est, en réalité, un citoyen de moins.

L'ivrogne ne fait pas tort à la patrie et à la société tout entière uniquement parce qu'il se suicide moralement : il leur cause un préjudice plus grave par le mauvais exemple qu'il répand autour de lui. Il est responsable, devant Dieu comme devant les hommes, de la chute de tous ceux que, par son exemple ou par ses excitations, il aura entraînés sur la pente fatale.

Remarquons aussi quelle sottise de la part de cet homme de dire : « Je ne nuis qu'à moi-même ! » Sait-il, le malheureux à quelle extrémité il pourra se laisser aller un jour qu'il aura laissé toute sa raison au fond d'un verre et qu'il se sera ainsi livré sans défense à tous les instincts de la brute ? Loin d'être une excuse, l'ivresse habituelle, l'ivresse cherchée et voulue, est une aggravation, puisque celui qui commence de boire sachant qu'il va jusqu'à la perte de la raison, sait tout aussi bien qu'il s'expose par cela même à tous les entraînements.

Il est donc absolument faux de dire que l'ivrogne ne nuit qu'à lui-même ; mais cela fût-il exact que l'ivrognerie n'en serait pas moins un crime. L'homme n'a pas seulement des devoirs envers lui-même et très impérieux. Le premier de ces devoirs c'est de respecter en lui la dignité humaine. L'homme ne s'appartient pas : créature de Dieu, il appartient à Dieu et il doit rendre à Dieu tout ce qu'il en a reçu. En se ravalant volontairement au niveau de la bête, en se privant volontairement du plus beau don qu'il a reçu de Dieu, la raison, il manque donc à tous devoirs envers son Créateur.

Le malheureux qui se prive lui-même de l'existence dit aussi : « Je ne nuis qu'à moi-même. » Et cependant la morale condamne le suicide comme un crime. L'alcoolisme est un véritable suicide intellectuel et moral ; au point de vue physique, il est d'ailleurs un suicide lent, il est vrai, mais certain : c'est donc également un crime.

(L'Ecole et la Famille.)

MATHÉMATIQUES, ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

220. Un jeune homme dépense par mois \$12. pour sa nourriture, et \$4. pour son entretien ; que lui reste-t-il, s'il a un traitement mensuel de \$25. ?
Rép. \$9.

221. Une caisse contenait 48 pommes ; on en a mangé 39 : combien reste-t-il de pommes dans la caisse ? *Rép. 9 pommes.*

222. Un jardin a 27 verges de longueur et 19 verges de largeur ; de combien diffèrent ces deux dimensions ? *Rép. 8 verges.*

223. Combien d'années a passées au collège un enfant qui y est entré à 11 ans, et en est sorti à 19 ans. *Rép. 8 ans.*

82

Un nombre
 inférieur à 100

MOINS

48

Un nombre
 inférieur à 100

la différence étant supérieure à 9

On dit : 50 moins 48, 2 ;

82 moins 50, 32, et 2, 34.

REGLE.— On prend le nombre de dizaines immédiatement supérieur au plus petit nombre, et on fait la somme des différences entre ce nombre de dizaines et les deux nombres donnés.

Remarques. 1. Le petit nombre n'a que des unités et elles sont inférieures à celles du grand nombre.

36 — 4

On dit : 6 moins 4, 2, et 30, 32.

ou mieux 36 moins 4, 32.

II. Les unités des deux nombres sont les mêmes.

56 — 26

On dit : 50 — 20, 30.

III. Les unités du petit nombre sont moindre que les unités du grand nombre.

75 — 24

On dit : 5 moins 4, 1.

70 moins 20, 50, et 1, 51.

NOTE.—Les exemples donnés dans les remarques précédentes indiquent suffisamment la marche à suivre : le résultat peut s'obtenir ainsi plus facilement que par la règle générale.

224.—Combien font 48 planches moins 6 planches ? *Rép. 8 moins 6, 2, et 40, 42 planches.*

225. Combien font 57 planches moins 3 planches ? *Rép. 54 planches.*

226. Combien font 19 planches moins 6 planches ? *Rép. 13 planches.—*
 17 planches moins 4 planches ? *Rép. 13 planches.—* 66 planches moins 2 planches ? *Rép. 64 planches.*

227. Combien font 45 arbres moins 25 arbres ? *Rép.* 40 moins 20, 20 arbres.

228. Combien font 18 arbres moins 8 arbres ? 31 arbres moins 11 arbres ? 46 arbres moins 16 arbres ? *Réponses :* 10, 20, 30 arbres.

229. Combien font 59 plumes moins 17 plumes ? 43 plumes moins 12 plumes ? 72 plumes moins 31 plumes ? 85 plumes moins 43 plumes ? *Réponse.*—42, 31, 41, 42, plumes.

230. Combien font 72 plumes moins 44 plumes ? *Réponse.* 50 moins 44, 6 ; 72 moins 50, 22, et 6, 28 plumes.

231. Combien font 93 plumes moins 65 plumes ? *Réponse.* 70 moins 65, 5 ; 93 moins 70, 23, et 5, 28 plumes.

232. Combien font 86 plumes moins 38 plumes ? *Rép.* 40 moins 38, 2 ; 86 moins 40, 46, et 2, 48 plumes.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

126. Un cultivateur a 60000 livres de fumier, il en répand 3500 sur un premier terrain, 12870 sur un deuxième, et 37095 sur un troisième ; combien lui en reste-t-il pour un quatrième ?

Solution.— $60000 - (3500 + 12870 + 37095) = ?$

$3500 + 12870 + 37095 = 53465 ;$

$60000 - 53465 = 6535.$ *Rép.*

127. Un élève a gagné dans une semaine les bonnes notes suivantes : le lundi, 95 ; le mardi, 125 ; le mercredi, 54 ; le vendredi, 160 ; le samedi, 83. Combien lui reste-il de ces bonnes notes s'il n'en a eu que 65 de mauvaises ?

Solution.— $(95 + 125 + 54 + 160 + 83) - 65 = ?$

$95 + 125 + 54 + 160 + 83 = 517 ;$

$517 - 65 = 452.$ —*Rép.*

128. Dans un ménage on a dépensé dans une année : \$170.15 de nourriture ; \$80. de loyer ; \$72.90 de vêtements et \$79.16 de frais divers. Le gain du chef de famille étant de \$420 et le revenu particulier de \$95, on demande l'économie de l'année.

Solution.— $(\$420 + \$95) - (\$170.15 + \$80. + 72.90 + 79.16) = ?$

$\$420 + \$95 = \$515 ;$

$\$170.15 + \$80. + \$72.90 + \$79.16 = \$402.21 ;$

$\$515 - \$402.21 = 112.79.$ —*Rép.*

129. Le premier jour d'un mois est un jeudi ; quelles sont les dates des dimanches de ce mois ? Quel jour sera le 23 ?

Solution.—Le premier dimanche sera le 4, le dimanche suivant sera 7 jours plus tard, c'est-à-dire le 11 ; le dimanche suivant, 7 jours plus tard, le 18 ; le dimanche suivant, 7 jours plus tard, le 25. Le 23 sera 2 jours avant dimanche le 25, c'est-à-dire un vendredi.

130. Un cultivateur a vendu du blé pour \$485.50; de l'avoine pour \$348.40; de l'orge pour \$43.15; du foin pour \$314; des bestiaux pour \$605. Quelle est sa recette totale? Que lui revient-il si sa dépense a été de \$1289.11?

Solution — $(\$485.50 + \$348.40 + \$43.15 + \$314. + \$605) - \$1289.11 = ?$
 $\$485.50 + \$348.40 + \$43.15 + 314. + \$605 = \$1796.05.$
 $\$1796.05 - \$1289.11 = \$506.94.$ — *Rép.*

131. A quoi sert le point dans les nombres décimaux? *Rép.* A séparer la partie entière de la partie décimale.

132. En rendant les centièmes dix fois plus forts, que deviennent-ils? *Rép.* Des dixièmes

133. Que représente le 2^{ième} chiffre: 1° à droite; 2° à gauche du point? *Rép.* 1° les centièmes; 2° les dizaines.

134. Une maison est louée \$470 à un principal locataire. Celui-ci la sous-loue à trois autres personnes pour les sommes suivantes: \$129.75; \$170; \$240.18. Combien gagne-t-il s'il est obligé de faire tous les ans pour \$30. de réparations?

Solution. — $(\$129.75 + \$170. + \$240.18) - (\$470 + \$30) = ?$
 $\$129.75 + \$170 + \$240.18 = \$539.93;$
 $\$470 + \$30 = \$500;$
 $\$539.93 - \$500 = \$39.93.$ Le gain.

135. Un commerçant a mis dans les affaires \$9750.00. La première année, il a subi une perte de \$1683.10, mais la seconde, il a gagné \$3069.75. Quelle somme possède-t-il à la fin de la deuxième année?

Solution. — $\$9750 - \$1683.10 + \$3069.75 = (\$9750. + \$3069.75) - \$1683.10;$
 $\$9750. + \$3069.75 = \$12,819.75;$
 $\$12,819.75 - \$1683.10 = \$11,136.65.$ *Rép.*

136. Emile a acheté 10 cahiers à \$0.05 l'un; une géographie pour \$0.75 et 2 boîtes de plumes à \$0.46 l'une. Pour payer il donne un billet de \$5.00; combien doit lui rendre le marchand?

Solution — $\$0.05 \times 10 = \$0.50;$ $\$0.46 \times 2 = \$0.92;$
 $\$0.50 + \$0.75 + \$0.92 = \$2.17;$
 $\$5.00 - \$2.17 = \$2.83.$ *Rép.*

137. Un entrepreneur emploie 10 ouvriers à \$1.20 et 15 à \$0.95. Combien lui faut-il pour les payer au bout de 6 jours?

Solution. — $\$1.20 \times 10 \times 6 = \$72.00;$
 $\$0.95 \times 15 \times 6 = \$85.50.$
 $\$72.00 + \$85.50 = \$157.50.$ *Rép.*

138. Un marchand a vendu 25 bœufs à raison de \$90.00 l'un, et 153 moutons valant \$7.10 la pièce. Si, pour l'achat de ces animaux, il a été dé-

pensé \$2,175.00 pour les bœufs et \$794.50 pour les moutons, quel bénéfice a-t-il fait ?

Solution.— $\$90.00 \times 25 = \$2,250.$, ce que la vente des bœufs a rapporté.
 $\$7.10 \times 153 = \$1086.30$, ce que la vente des moutons a rapporté
 $\$2,250. + \$1086.30 = \$3,336.30$, produit total des ventes.
 $\$2,175. + \$794.50 = \$2969.50$, coût total.
 $3336.30 - \$2,969.50 = \$366.80$, le bénéfice.

139. Un escalier a 48 marches qui ont chacune 7 pouces de hauteur. Quelle est la hauteur de cet escalier ? (*Réponse en pieds*).

Solution.— $(7 \times 48) \div 12 = 336 \div 12 = 28$ pieds.

140. Un marchand tailleur a acheté dans un magasin 35 verges de drap à \$2.44 la verge, et 18 verges à \$3.70 la verge. Il a donné un acompte de \$140.; combien doit-il encore ?

Solution.— $\$2.44 \times 35 = \$85.40$; $\$3.70 \times 18 = \$66.60$
 $\$85.40 + 66.60 - \$140 = \$12$. *Rép.*

141. On a partagé une somme entre 58 personnes. Les 32 premières ont eu chacune \$5.95 et les autres \$5.10. Quelle est la somme partagée ?

Solution.— $\$5.95 \times 32 = \$190.40$, la somme totale distribuée aux 32 personnes ;

$58 - 32 = 26$, le nombre de personnes qui ont reçu chacune \$5.10.,
 $\$5.10 \times 26 = \$132.60$;

$\$190.40 + \$132.60 = \$323$, la somme totale partagée.

142 Deux terrassiers ont reçu \$75 pour un travail qu'ils ont fait en commun ; l'un y a travaillé 14 jours et l'autre 16. A combien sont-ils payés par jour ? — Combien ont-ils gagné chacun ?

Solution.— $14 + 16 = 30$, le nombre total de jours ;

$\$75.00 \div 30 = \$2.50$;

$\$2.50 \times 16 = \$40.$, ce que celui qui a travaillé 16 jours a gagné.

$\$2.50 \times 14 = \$35$, ce que celui qui a travaillé 14 jours a gagné.

143. On a une somme de \$95646 à partager entre 19 personnes. Quelle sera la part de chacune ?

Solution.— $\$95.646 \div 19 = \$5034$.

144 Un cultivateur a vendu 89 moutons pour \$640.80. S'il les avait achetés \$534, combien a-t-il gagné sur chaque mouton ?

Solution.— $\$640.80 \div 89 = \$7.20$, le prix de vente d'un mouton ;

$\$534 \div 89 = \$6$, le prix d'achat d'un mouton ;

$\$7.20 - \$6 = \$1.20$, le gain sur chaque mouton.

Autre solution.— $\$640.80 - \$534. = \$106.80$, le gain sur 89 moutons ;

$\$106.80 \div 89 = \$1.20$, le gain sur un mouton.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

73. Une personne a acheté 275 livres de marchandise à $16 \frac{2}{5}$ cts la livre et n'a payé que les 0.75 du prix d'achat. Pour s'acquitter elle donne du sucre d'érable à 8 cts la livre. Combien doit-elle en donner de livres ?

Solution : $275 \times .16 \frac{2}{5} = \$45.10$ le montant de l'achat.

$\$45.10 \times .75 = \$33.825$, la partie payée d'abord.

$\$45.10 - \$33.825 = \$11.275$, ce qui reste à payer.

Autre solution : Il y a .75 de payé, il reste à payer $1 - .75 = .25$; $.25$ de $\$45.10 = \$45.10 \times .25 = \$11.275$. Etc., etc.

74. Quelle dépense fait-on pour établir 5 milles de chemin de fer à 2 voies, si chaque bout de rail a 5 verges, et coûte $\$0.034$ la livre ? La verge courante de rail pèse $83 \frac{3}{5}$ livres.

Solution : 5 milles à 2 voies $= 5 \times 2 = 10$ milles à une seule voie, 10 milles à une seule voie $= 10 \times 2 = 20$ milles de rails. Dans un mille il y a 1760 verges ; dans 20 milles il y a $1760 \times 20 = 35200$ verges de rails. $35200 \times 83 \frac{3}{5} = 2942720$ livres, le poids de la quantité de rails qu'il faut pour le chemin de fer.

$2942720 \times \$0.034 = \$100052.48$ Rép.

75. Trois robinets coulent ensemble dans 1 bassin ; le 1er peut le remplir en 12 heures, le 2e en 15 heures et le 3e en 20 heures. Quelle portion du bassin remplissent-ils ensemble en 2 heures $\frac{7}{8}$?

Solution : Dans 1 heure le 1er en remplit $\frac{1}{12}$, le 2e $\frac{1}{15}$, et le 3e, $\frac{1}{20}$.

Dans 1 heure les trois robinets remplissent : $\frac{1}{12} + \frac{1}{15} + \frac{1}{20} = \frac{5}{60} + \frac{4}{60} + \frac{3}{60} = \frac{12}{60} = \frac{1}{5}$; dans 2 heures $\frac{7}{8}$ il remplissent $2 \frac{7}{8}$ fois $\frac{1}{5}$; $\frac{1}{5} \times 2 \frac{7}{8} = \frac{1}{5} \times \frac{23}{8} = \frac{23}{40}$ Rép.

76. Indiquez une fraction 4 fois plus petite que $\frac{3}{5}$.

Solution : Une fraction 4 fois plus petite est évidemment une fraction qui est le quart de $\frac{3}{5}$; $\frac{1}{4}$ de $\frac{3}{5} = \frac{3}{20}$; ou autrement $\frac{3}{5} \div 4 = \frac{3}{20}$.

77. Une chopine de lait donne 0 chopine .15 (0.15) de crème, et la crème donne $\frac{5}{16}$ de livre de beurre, ou 5 onces de beurre par chopine. On demande combien 22 gallons de lait donneront de livres de beurre ?

Solution : $22 \times 8 = 176$ chopines. — $176 \times .15 = 26.40$ chopines de crème ; chaque chopine donnant $\frac{5}{16}$ de livre de beurre, 26.40 chopines de crème donneront 26.40 fois $\frac{5}{16}$ de livre de beurre, $\frac{5}{16} \times 26.40 = 8$ livres $\frac{1}{4}$. Rép.

78. Une personne a placé les $\frac{2}{5}$ de son avoir et il lui reste \$1500. Quel est son avoir total ?

Solution : $\frac{5}{5} - \frac{2}{5} = \frac{3}{5}$ de son avoir = \$1500

$\frac{1}{5}$ " " " = $1500/3 = 500$

$\frac{5}{5}$ " " " = $500 \times 5 = 2500$

79. Un pôteau de 12 verges $\frac{3}{4}$ est peint en trois couleurs, savoir : 3 verges $\frac{4}{5}$ en rouge, 5 verges $\frac{1}{3}$ en bleu et le reste en blanc. Quelle est la longueur peinte en blanc ?

$$12 \frac{3}{4} - (3 \frac{4}{5} + 5 \frac{1}{3}) = 12 \frac{3}{4} - (3 \frac{12}{15} + 5 \frac{5}{15}) = 12 \frac{3}{4} - 9 \frac{2}{15} = 12 \frac{45}{60} - 9 \frac{8}{60} = 3 \frac{37}{60} \text{ Rép. } \dots$$

80. Un ouvrier ferait un ouvrage en 12 jours, un autre ouvrier le ferait en 24 jours et un troisième en 36 jours. Après avoir travaillé ensemble pendant 3 jours, le troisième ouvrier abandonne l'ouvrage ; combien de jours mettent les deux autres à le terminer ?

Solution : Le premier ouvrier fait $\frac{1}{12}$ dans 1 jour, et $\frac{3}{12}$ ou $\frac{1}{4}$ dans 3 jours ;

le 2e ouvrier fait $\frac{1}{24}$ dans 1 jour, et $\frac{3}{24}$ ou $\frac{1}{8}$ dans 3 jours.

le 3e ouvrier fait $\frac{1}{36}$ dans 1 jour, et $\frac{3}{36}$ ou $\frac{1}{12}$ dans 3 jours.

$\frac{1}{4} + \frac{1}{8} + \frac{1}{12} = \frac{6}{24} + \frac{3}{24} + \frac{2}{24} = \frac{11}{24}$, ce que les 3 ouvriers ont fait dans les trois jours qu'ils ont travaillé ensemble.

$\frac{24}{24} - \frac{11}{24} = \frac{13}{24}$, la partie qui reste à faire par les 2 premiers ouvriers.

$\frac{1}{4} + \frac{1}{8} = \frac{3}{8}$, ce que les deux premiers ouvriers font dans 1 jour.

A terminer l'ouvrage ils mettront autant de jours qu'il y a de fois $\frac{3}{8}$ en $\frac{13}{24}$, $\frac{13}{24} \div \frac{3}{8} = \frac{13}{24} \times \frac{8}{3} = \frac{13}{9} = 1 \frac{4}{9}$ jour.

Autrement : $\frac{3}{8} = 1$ jour ; $\frac{1}{8} = \frac{1}{3}$ de jour ; $\frac{8}{8} = 8$ fois $\frac{1}{3}$ de jour = $\frac{8}{3}$ de jour ;

$\frac{1}{24} = \frac{8}{3} \div 24 = \frac{1}{9}$ de jour ; $\frac{13}{24} = 13$ fois $\frac{1}{9}$ de jour = $\frac{13}{9}$ de jour = $1 \frac{4}{9}$ jour.

81. Trois ouvriers ont fait ensemble un certain ouvrage pour lequel on leur a donné une rétribution de \$57.20. Le premier a travaillé pendant 7 journées de 9 heures, le 2e pendant 5 journées de 10 heures et le 3e pendant 8 journées de 8 heures $\frac{1}{2}$. D'un autre côté, le 1er fait en 3 heures autant de travail que le 2e en 4 heures, et le 2e fait en 5 heures autant de travail que le 3e en 6 heures. On demande quelles sont les parts du gain qui reviennent à chacun de ces ouvriers ?

Solution : Le 1er travaille pendant $7 \times 9 = 63$ heures ;

Le 2e " " $5 \times 10 = 50$ "

Le 3e " " $8 \times 8 \frac{1}{2} = 68$ "

D'un autre côté 3 h. du 1er = 4 h. du 2e ;

1 h. " 1er = $\frac{4}{3}$ h. du 2e ;

5 h. " 2e = 6 h. du 3e ;

1 h. " 2e = $\frac{6}{5}$ h. du 3e ;

1 h. du 1er ou $\frac{4}{3}$ h. du 2e = $\frac{6}{5} \times \frac{4}{3} = \frac{8}{5}$ h. du 3e.

Les 63 h. du 1er = $63 \times \frac{8}{5} = 100 \frac{4}{5}$ h. du 3e ;

Les 50 h. du 2e = $50 \times \frac{6}{5} = 60$ " " 3e ;

Les 68 h. du 3e = 68 = 68 " " 3e ;

Le travail des ouv. a pris un temps = $228 \frac{4}{5}$ ou 228.8 h. du 3e.

$$228.8 \text{ h.} = \$57.20$$

$$1 \text{ h.} = \$57.20/228.8 = .25$$

$$100.8 \times .25 = \$25.20, \text{ la part du 1er ;}$$

$$60 \times .25 = \$15. \text{ , " " " 2e ;}$$

$$68 \times .25 = \$17. \text{ , " " " 3e ;}$$

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

37. Trois personnes, ayant à parcourir 130 milles, s'entendent avec deux autres personnes qui ont à se rendre à 46 milles sur la même route, pour louer une voiture à frais communs. On leur demande pour cette voiture \$14.46. Quelle part de cette somme chaque personne devra-t-elle payer, en proportion des distances parcourues ?

$$\text{Solution : } 130 \times 3 = 390 \text{ milles}$$

$$46 \times 2 = 92 \text{ "}$$

La distance à parcourir 482 milles

$$\text{Si } 482 \text{ milles} = \$14.46$$

$$1 \text{ mille} = \$14.46/482 = .03,$$

le taux est de \$0.03 par personne par mille. Chacune des trois premières personnes paieront $130 \times .03 = \$3.90$; chacune des deux autres, paieront $46 \times .03 = \$1.38$.

38. Trois négociants associés dans une entreprise ont fait un bénéfice de 24923.066. Trouvez la part qui reviendra à chacun, sachant que leurs mises sont proportionnelles aux nombres 1, 2, 3, et que les temps pendant lesquels elles sont restées engagées sont entre eux comme les fractions $1/2$, $2/3$, $3/4$.

Solution : Réduisant les fractions $1/2$, $2/3$, $3/4$ au même dénominateur on a : $6/12$, $8/12$, $9/12$. Les temps sont entre eux comme les numérateurs 6, 8, 9. Les parts de bénéfice sont entre elles comme les produits des nombres représentant les mises et les temps :

$$1 \times 6 = 6$$

$$2 \times 8 = 16$$

$$3 \times 9 = 27$$

49

Les parts de bénéfice sont entre elles comme les nombres 6, 16, 27 ; c'est-à-dire que le 1er négociant aura droit à $6/49$ de toute la somme, le 2e à $16/49$ de toute la somme, le 3e à $27/49$.

$$6/49 \text{ de } \$24923.066 = \$3051.804, \text{ la part du 1er.}$$

$$16/49 \text{ de } \$24923.066 = \$8138.144, \text{ la part du 2e.}$$

$$27/49 \text{ de } \$24923.066 = \$13733.118, \text{ la part du 3e.}$$

Total

$$\$24923.066$$

39. On a placé à $4 \frac{1}{2}\%$ par an une certaine somme le 31 janvier 1887. Le 16 avril de la même année, on a placé une seconde somme double de la pre-

mière à 5%. On a retiré le 1er octobre suivant \$6693.81 capitaux et intérêts réunis. Quelles étaient les sommes placées ?

Solution : La 1ère somme est restée placée du 31 janvier 1887 au 1er \$1. avec les intérêts à 4 1/2% pendant 273 jours =
la 2e somme est restée placée du 16 avril 1887 au 1er octobre 1887, c'est-à-dire 167 jours.

Soit \$1. la somme placée à 4 1/2%.

La somme placée à 5% sera \$2.

L'intérêt de \$1. à 4 1/2% pendant 273 jours = $(.045 \times 273) \div 365$
= \$0.033 48/73.

\$1. avec les intérêts à 4 1/2% pendant 273 jours =

\$1 + \$0.033 48/73 = \$1.033 48/73.

L'intérêt de \$2 à 5% pendant 167 jours = $(.05 \times 167) \div 365$ =
\$0.022 64/73

\$2 avec les intérêts à 5% pendant 167 jours = \$2 + \$0.022 64/73 =
\$2.022 64/73

Les capitaux et les intérêts réunis = \$1.033 48/73 + \$2.022 64/73 =
\$3.056 39/73

Autant il y a de fois \$3.056 39/73 en \$6693.81 autant il y avait de fois \$1 à 4 1/2% et \$2 à 5%.

$\$6693.81 \div \$3.056\ 39/73 = 2190$ fois.

Donc il y avait 2190 fois \$1, ou \$2190 à 4 1/2% et 2190, fois \$2, ou \$4380 à 5%.

40. La distance parcourue par un vélocipédiste est telle que la petite roue de l'appareil a fait 1600 tours de plus que l'autre.

Calculez cette distance, sachant que les circonférences des deux roues sont dans le rapport de 3 à 7 et que la circonférence de la grande roue a une longueur de 4.2 verges.

Solution : Lorsqu'on dit que les circonférences sont dans le rapport de 3 à 7, cela veut dire que la petite circonférence contiendra 3 verges autant de fois que la grande en contiendra 7.

$(4.2 \div 7) \times 3 = 1.8$ verges la petite circonférence. Puisque les 2 roues restent ensemble pendant tout le parcours, il s'en suit que pendant que la grande roue fait 1 tour, la petite en fait 2 1/3, ou 1 1/3 de plus que la grande ou autrement, $4.2 \div 1.8 = 2\ 1/3$ tours que la petite roue fait pendant que la grande en fait un. C'est-à-dire que chaque tour et tiers que la petite roue fait de plus que la grande représente 1 tour de la grande.

Autant de 1 1/3 en 1600, autant la grande roue a fait de tours ; $1600 \div 1\ 1/3 = 1200$ fois. Ainsi la grande roue a fait 1200 tours de 4.2 verges chacun, en tout $4.2 \times 1200 = 5040$ verges.

La petite roue a fait $1200 + 1600 = 2800$ tours de 1.8 verge chacun, en tout $1.8 \times 2800 = 5040$ verges.

Autre solution : Puisque les circonférences sont dans le rapport de 3 à 7, il s'en suit que le rapport entre le nombre de tours de chaque roue doit être inverse.

7 à 3, ou $7/3 = 2 \frac{1}{3}$. Le reste est comme dans la solution précédente.

PROBLEMES AGRICOLES

18. Quelle quantité quotidienne de foin devra-t-on donner à 5 chevaux pesant, les deux premiers 840 livres et les 3 autres 960 livres, si la ration est de $4 \frac{1}{2}$ livres par 100 livres de poids vivant ; et quelle sera la dépense annuelle à raison de \$11.20 la tonne de foin ?

$$\begin{aligned} \text{Solution : } 840 \times 2 &= 1680 \\ 960 \times 3 &= 2880 \end{aligned}$$

Le poids total des 5 chevaux = 4560 livres.

$$4560 \times .045 = 205.2 \text{ livres de foin par jour.}$$

$$(205.2 \times 365) \div 2000 = 37.449 \text{ tonnes de foin.}$$

$$\$1.20 \times 37.449 = \$419.4288.$$

19. Un fermier a mis 3 bœufs et 10 vaches à l'engrais. Il a donné chaque jour, à chaque bœuf, $1 \frac{1}{2}$ minot de betteraves hachées, et à chaque vache, les $\frac{2}{3}$ de la ration d'un bœuf. L'engraissement a duré 122 jours. Si l'arpent de terre fournit 17 tonnes de betteraves et que le minot de betteraves hachées pèse 60 livres, quelle surface ce fermier a-t-il dû cultiver pour se procurer la nourriture nécessaire à l'engraissement de ses animaux ?

Solution : La ration d'une vache = $\frac{2}{3}$ de $1 \frac{1}{2} = \frac{2}{3}$ de $\frac{3}{2} = 1$ minot.

$$1 \frac{1}{2} \times 3 = 4 \frac{1}{2} \text{ minots, la portion journalière des 3 bœufs.}$$

$$1 \times 10 = 10 \text{ minots, la portion journalière des 10 vaches.}$$

$$4 \frac{1}{2} \text{ minots} + 10 \text{ minots} = 14 \frac{1}{2} \text{ minots, la portion journalière des 3 bœufs et des 10 vaches.}$$

$$14 \frac{1}{2} \times 122 = 1769 \text{ minots, le nombre de minots nécessaire.}$$

$$1769 \times 60 = 106140 ; 106140 \div 2000 = 53.07 \text{ tonnes de betteraves ; } 53.07 \div 17 = 3.122\text{—, arpents.}$$

20. Un agriculteur achète 375 moutons à \$4.75 l'un. Il les garde pendant 105 jours. Pendant ce temps ils consomment l'herbe de $17 \frac{1}{2}$ arpents de pré, achetée à raison de \$10 par arpent. Ils consomment en outre tous les 10 jours 1800 livres de foin à 55cts le 100 livres. On demande combien il doit vendre chaque mouton pour qu'il fasse un bénéfice de \$264.80.

$$\text{Solution : } \$4.75 \times 375 = \$1781.25 \text{ somme payée pour les moutons.}$$

$$17 \frac{1}{2} \times 10 = \$175, \text{ le coût de l'herbe ;}$$

$$(1800 \times 105) \div 10 = 18900 \text{ livres de foin ;}$$

$$(18900 \times \$0.55) \div 100 = \$103.95 \text{ le coût du foin.}$$

$$\$1781.25 + \$175 + \$103.95 + 264.80 = \$2325, \text{ le prix de vente des 375 moutons ;}$$

$$\$2325 \div 375 = \$6.20, \text{ le prix de vente d'un mouton.}$$

ALGÈBRE

51. On place un capital inconnu à un taux inconnu. Ce capital retiré au bout d'une année, augmenté de \$1000 et placé à 1 % de plus, a produit un revenu annuel supérieur de \$80 au revenu précédent. Un an après, on retire de nouveau le capital, on y ajoute \$500, et on le place de nouveau à 1 % de plus que la 2e année ; le revenu annuel augmente encore de \$70. Trouvez le capital primitif, le 1er taux, les revenus annuels successifs, et vérifiez si les diverses conditions du problème sont remplies.

52. Un cultivateur achète un certain nombre de moutons pour \$72 ; il en perd 3 par maladie et vend les autres \$1 de plus par tête qu'ils ne lui ont coûté. Il gagne ainsi \$3. sur son marché ; combien chaque mouton lui avait-il coûté ?

Solution

51. Soient x le capital et y , $y + 1$, $y + 2$, les taux successifs.

$x \times y/100 = xy/100$ le premier revenu.

$x + 1000$ le 2ème capital ;

$(x + 1000)(y + 1)/100 = (xy + 1000y + x + 1000)/100$, le 2e revenu.

$x + 1500$ le 3e capital ;

$(x + 1500)(y + 2)/100 = (xy + 1500y + 2x + 3000)/100$, le 3e revenu.

$$(1) \frac{xy + 1000y + x + 1000}{100} = \frac{xy}{100} + 80$$

$$(2) \frac{xy + 1500y + 2x + 3000}{100} = \frac{xy}{100} + 80 + 70 = \frac{xy}{100} + 150$$

multipliant (1) et (2) par 100 on a :

$$(3) xy + 1000y + x + 1000 = xy + 8000$$

$$(4) xy + 1500y + 2x + 3000 = xy + 15000$$

Transposant et soustrayant dans (3) et (4) on a :

$$(5) 1000y + x = 7000$$

$$(6) 1500y + 2x = 12000$$

$$\text{Multipliant (5) par 2 on a : } (7) 2000y + 2x = 14000$$

$$\text{Soustrayant (6) de (7) on a : } 500y = 2000$$

$$\text{D'où } \dots\dots\dots y = 2000/500 = 4\%$$

$$\text{Substituant 4 à } y \text{ dans (5) on a : } 4000 + x = 7000$$

$$4000 + x = 7000$$

$$x = 7000 - 4000 = \$3000, \text{ le capital primitif.}$$

$$\$3000 \times .04 = \$120, \text{ le premier revenu.}$$

$$(\$3000 + \$1000) \times .05 = \$200, \text{ le 2e revenu.}$$

$$(\$4000 + \$500) \times .06 = \$270, \text{ le 3e revenu.}$$

52. Ce problème est du second degré. Soit x le nombre des moutons ; chaque mouton lui coûte $72/x$; il en perd 3, donc il lui en reste $x - 3$; il revend chacun \$1. de plus par tête, donc il revend chacun $72/x + \$1$; cela fait $(x - 3)(72/x + 1)$; et ainsi il gagne \$3, il doit donc toucher $\$72 + 3 = \$75$. On a enfin :

$$(x - 3)(72/x + 1) = 75 \text{ ou } (x - 3)\left(\frac{72 + x}{x}\right) = 75 ;$$

d'où $x^2 + 69x - 216 = 75x$; transposant on a :

$$x^2 - 6x = 216 ; \text{ complétant le carré}$$

$$\text{on a } x^2 - 6x + 3^2 = 216 + 9 = 225$$

Extrayant les racines on a :

$$x - 3 = + 15 \text{ ou } - 15$$

$$x = 15 + 3 = 18$$

$$x = - 15 + 3 = - 12.$$

Le nombre 18 répond seul à l'énoncé proposé.

ENGLISH DICTATION AND COMPOSITION

THE BEGGAR AND THE MUSICIAN

PART I

In one of the streets of Vienna, a blind beggar used to sit every evening and play upon the violin. Beside him sat his dog, holding a cap in his mouth ; and passers-by would often take pity on the blind man and drop coppers into the cap. But one night he had played for a long time without getting anything, and he began to think he would have to go to bed without any supper. He felt so sad that he stopped playing. A gentleman came up and spoke to him : « You are tired playing, » he said ; « give me your violin, and I will play a little while for you. »

PART II

The blind man gave it to him. The stranger tuned it and began to play. He had only played a few notes when a crowd began to gather ; and so sweetly did he play that not one of the crowd moved away till the music stopped. Then every man of them dropped some money into the beggar's cap : which at last grew so heavy that the dog could scarcely hold it.

It was the greatest musician in Vienna who had played for the old man. He received enough that night to pay for many suppers :

PART I

- OUTLINE :—1. A blind violin player in Vienna
 2. His dog held a cap in his mouth.
 3. One night he played long, and got nothing.
 4. He stopped playing.
 5. A gentleman spoke to him.
 6. The offer of the gentleman.

PART II

- OUTLINE :—1. The blind man gave him his violin.
 2. The stranger began to play ;
 3. A crowd gathered and remained.
 4. Every one gave something ; cap very heavy.
 5. The greatest musician in Vienna
 6. Enough to pay for many suppers.

J. AHERN.



LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Les enfants ne doivent pas tutoyer leurs parents

Dans la livraison de décembre de notre revue nous avons publié *sept* modèles de lettres à l'occasion de la nouvelle année ; dans *trois* de ces lettres, les enfants *tutoient* leurs parents. Deux d'entre elles, les deux dernières, ont été empruntées aux *Fêtes de l'Enfance* du célèbre Frère Robert, auteur classique très en vogue dans nos écoles. Comme ce n'est pas la coutume, à *L'Enseignement Primaire*, de faire usage de la seconde personne du singulier dans les modèles de lettres aux parents, les instituteurs et les institutrices voudront bien remplacer *tu* par *vous* dans les devoirs ci-dessus indiqués. L'habitude, chez les enfants, de tutoyer les parents n'est certainement pas recommandable.

BIBLIOGRAPHIE

Trois livres utiles

TRAITE ELEMENTAIRE DE ZOOLOGIE ET D'HYGIENE

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD. Volume in-8 de 260 pages, illustré de 202 gravures dans le texte. C'est le premier ouvrage de ce genre dans la province de Québec ; c'est aussi le seul traité d'histoire naturelle qui ait été fait spécialement au point de vue de notre province.

Ce livre arrive à son heure : chacun sait que le nouveau programme d'études exige l'enseignement oral des *sciences naturelles*, comprenant spécialement, entr'autres notions, le règne animal et l'hygiène. On voit de suite quels services le traité de *Zoologie* et d'*Hygiène* de M. l'abbé Huard rendra aux candidats qui se préparent à subir l'examen devant le Bureau central. Le directeur du *Naturaliste canadien* fait autorité dans le domaine des sciences naturelles : son dernier ouvrage se recommande donc particulièrement à l'attention du personnel enseignant. Nos lecteurs jugeront de l'utilité de ce volume par la *Table des Matières* que nous citons en entier :

Introduction. Généralités sur l'histoire naturelle.

PREMIÈRE PARTIE ; Anatomie et Physiologie. Chapitre I, des éléments anatomiques ; chapitre II, la digestion et ses organes ; chapitre III, de la circulation ; chapitre IV, de la respiration ; chapitre V, assimilation. Sécrétions et excréments ; chapitre VI, la locomotion et ses organes ; chapitre VII, du système nerveux ; chapitre VIII, les organes des sens ; chapitre IX, la phonation ou la voix.

DEUXIÈME PARTIE : Classification. Chapitre I, division du règne animal ; chapitre II, les vertébrés ; chapitre III, les oiseaux ; chapitre IV, les reptiles et les batraciens ; chapitre V, les poissons ; chapitre VI, les insectes ; chapitre VII, les arachnides, les myriapodes et les crustacés ; chapitre VIII, les mollusques ; chapitre IX, les vers et les échinodermes ; chapitre X, les polypes, les spongiaires et les protozoaires.

TROISIÈME PARTIE : Notions d'hygiène. Chapitre I, définition et importance de l'hygiène. Influence de l'état moral sur la santé ; chapitre II, l'air, l'habitation, le vêtement ; chapitre III, l'alimentation ; chapitre IV, trois choses utiles au maintien de la santé : exercice, sommeil, bain.

Prix : l'ex., \$0.75.—*Franco*, \$0.82.—\$8.00 la dz.

En vente : Au Secrétariat de l'Archevêché de Québec. Au Musée du Parlement, Québec. Chez les principaux libraires de Québec et de Montréal.

LA PAPAUTE ET LES ZOUAVES PONTIFICAUX

QUELQUES PAGES D'HISTOIRE, par C.-E. Rouleau, chevalier de saint Grégoire-Le-Grand et de Pie IX.

Ce beau livre contient une des plus attachantes pages de l'histoire de l'Eglise en même temps qu'un des plus beaux traits de notre histoire canadienne-française. M. le chevalier Rouleau—un ancien zouave de Pie IX—dans un style simple mais plein de vie, nous montre d'abord la Révolution à l'œuvre pour détruire le pouvoir temporel du Pape, puis il esquisse le caractère des principaux héros de l'armée pontificale : La Moricière, de Charette, de Pimodan. Viennent ensuite les phases si palpitantes d'intérêt de la campagne de Garibaldi montant à l'assaut des Etats du Pape. Batailles et incidents, tout est raconté avec une verve entraînant, puis le titre de témoin oculaire que possède l'auteur ajoute beaucoup d'intérêt au récit.

Nous recommandons le livre de M. le chevalier Rouleau aux commissions scolaires et aux communautés enseignantes. Orné de seize gravures, bien imprimé, cet ouvrage forme un joli livre de récompense. Sachons donner aux enfants de nos écoles des ouvrages qui puissent les instruire et en même temps les rendre plus fiers de leur beau titre de catholiques.

Prix du volume : 50 cts. Pour les écoles, à la douzaine, 40 cts l'unité. Frais de poste en plus.

ALMANACH DES CERCLES AGRICOLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, publié par la Cie. J.-B. Roland, Montréal. (Troisième année) Jolie brochure préparée avec un soin digne d'éloges. Tout est instructif dans cet almanach : rien de banal. Le ton en est digne, les sujets bien choisis. C'est un almanach chrétien.

ALCOOL ET ALCOOLISME

CAUSERIE SUR L'INTEMPÉRANCE, par Edmond Rousseau.—Ouvrage illustré par Ludger Larose, élève de Gérôme.

La campagne anti-alcoolique est décidément engagée. De toutes parts le cri : *guerre à l'ivrognerie*, est poussé avec énergie et sincérité. La plupart de nos S.S. les évêques, le clergé et les journaux ont élevé la voix afin de détourner le peuple de l'intempérance. L'école primaire même, quoiqu'on ne semble pas s'en douter, s'est mise à l'œuvre, elle aussi : Depuis trois ans bientôt, *L'Enseignement Primaire* publie régulièrement des petites leçons utiles : *Enseignement anti-alcoolique*.

M. Edmond Rousseau veut atteindre les familles, les jeunes gens, l'homme du monde. Son livre est admirablement bien fait : il pénétrera partout. Fort de l'Imprimeur de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, l'ouvrage de M. Rousseau se recommande donc aux commissions scolaires et aux maisons d'éducation. Distribué à profusion comme prix dans les écoles, ce volume parviendra aux parents des enfants. Sur la table de la famille, il sera une prédication constante pour le chef du foyer.

QUELQUES PRINCIPES D'ECONOMIE RURALE—PAR J.-C. CHAPAIS.—Nos lecteurs connaissent déjà la réputation de M. J.-C. Chapais comme agronome et écrivain. Notre éminent ami vient de publier en brochure ses articles sur l'*Economie rurale*, articles publiés dans le *Journal d'Agriculture*. M. Chapais porte un vif amour aux choses de l'agriculture. Et cette question de l'agriculture il la traite en savant et en patriote. Il comprend si bien que ce n'est qu'en « se cramponnant à la terre », suivant l'expression de Cartier, que le petit peuple canadien-français se survivra, que pour lui tout ce qui touche de près ou de loin à la profession agricole est chose sacrée. M. Chapais, dans sa sphère, exerce un véritable apostolat.

Sa dernière brochure expose des principes d'économie rurale tout à la fois sages, simples et pratiques.

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL.—Pour l'exercice 1904-1905. Contient des renseignements intéressants sur les écoles catholiques de Montréal.

REVUE MENSUELLE

A l'heure où nous rédigeons ces notes, le Souverain Pontife n'a pas encore fait connaître son attitude au sujet de la *loi de séparation* récemment votée par le parlement français. Le silence du Pape embarrasse fort le gouvernement de la République, qui fait des instances auprès du Saint-Siège pour que ce dernier accepte la loi de séparation. L'heure est difficile pour les catholiques de France, à la merci des Francs-Maçons, mais nous sommes convaincus que Pie X saura leur donner une direction qui déjouera les plans du ministère Rouvier.

En Russie, la Révolution est terrassée lentement mais sûrement. Les Juifs russes, véritables instigateurs des récentes perturbations au pays des tsars, ont été massacrés sur plus d'un point de l'empire. Les journaux annoncent, comme contre-coup de ces massacres, une forte émigration juive au Canada. Déjà nous avons trop de Juifs ici. Que sera-ce quand une centaine de mille s'abattront sur notre pays ? Défions-nous, le péril juif nous menace.

Au cours du mois dernier, des élections générales ont eu lieu en Angleterre. Le gouvernement conservateur a été renversé et les libéraux ont formé une administration dont le programme a pour principal article : le libre-échange.

La rivalité de la France et de l'Allemagne au sujet du Maroc a fait naître un conflit qui a été soumis à un tribunal international qui s'est réuni à Algésiras, en Espagne. Dans le prochain numéro nous ferons connaître le résultat de cette conférence.

Le Saint-Siège a publié un *Livre blanc* sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France; ce document se termine par des considérations fort graves sur le Protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient.

Les cardinaux de France se sont réunis à Paris dans la première semaine de Janvier, pour examiner la situation de l'Eglise, à la suite de la dénonciation du Concordat ; le secret a été gardé sur les résultats de leurs délibérations.

Les restes mortels de l'honorable R. Préfontaine, ministre des Travaux publics dans le gouvernement fédéral, décédé à Paris, le 25 décembre dernier, ont été ramenés au Canada sur un navire de guerre. Les funérailles de M. Préfontaine ont eu lieu à Montréal.

La plupart de NN. SS. les évêques ont organisé une vigoureuse campagne contre l'intempérance. Récemment, les archevêques de Québec, de Montréal et Mgr l'évêque de Valleyfield ont publié des Lettres pastorales remarquables sur le sujet. Le personnel enseignant doit s'efforcer de seconder les efforts de nos premiers pasteurs. La petite école peut faire beaucoup pour enrayer le mal de l'ivrognerie. Nos lecteurs le savent, depuis trois ans déjà, chaque numéro de *L'Enseignement Primaire* contient une petite leçon *anti-alcoolique*.

Le sacre de Mgr Bernard, le nouvel évêque de Saint-Hyacinthe, aura lieu le 15 du présent mois. Le bref apostolique le nommant au siège épiscopal de Saint-Hyacinthe lui a été transmis par S. G. Mgr l'archevêque de Montréal.

Un explorateur canadien-français très connu, même en Europe, François Mercier, est décédé subitement à Montréal en janvier dernier. M. Mercier a rempli des missions importantes au nom des gouvernements américain et français.

En janvier dernier, une grande convention forestière a eu lieu à Ottawa. Plusieurs travaux importants y ont été lus, entr'autres, une très sérieuse étude de Mgr Laflamme, du Séminaire de Québec, sur *l'Education forestière*. L'éminent conférencier a émis des idées très justes en fait d'administration forestière. Il a fait toucher du doigt l'intérêt que le colon et le cultivateur ont de traiter rationnellement la forêt, «soit qu'il veuille la conserver pour l'usage de la famille, soit qu'il veuille l'exploiter pour le commerce.»

M. Fallières, président du Sénat, a été élu président de la République française, le 17 janvier dernier. M. Fallières succède à M. Loubet.

CHRONIQUE SCOLAIRE

L'honorable M. Gouin, premier ministre de la province de Québec, a été l'objet d'une belle réception, au Mont-Saint-Louis de Montréal, le 11 janvier dernier. Cet important établissement est dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Encore de nombreuses pertes à enregistrer dans les rangs des institutrices congréganistes : Sœur François de Paul, assistante supérieure de l'Institution des Sourdes-Muettes, Montréal, décédée à l'âge de cinquante ans ;

Sœur Saint-Bernardin de Sienne, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Françoise Romaine, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Révérende Sœur Marie-Antoinette, née Maria Granjon, décédée à Montmorency, le 19 janvier 1906, à l'âge de 27 ans ; elle était dans la 9e année de sa profession religieuse et appartenait à la communauté des religieuses de Saint-Joseph de Saint-Valier.

La Sœur Marie-Antoinette est une des nobles victimes du gouvernement maçonnique de la France. Chassée de sa patrie parce qu'elle s'était donnée tout entière à Jésus-Christ et osait enseigner aux petits Français qu'il y a un Dieu à qui nous devons rendre compte un jour de tous les actes de notre vie, cette jeune religieuse, avec quelques autres compagnes également exilées, est venue se fixer dans la Nouvelle-France où elle a épuisé les restes d'une santé déjà compromise au service de l'enfance. Que cette sainte victime de l'intolérance repose en paix dans notre terre libre du Canada !

Une institutrice nous demande « de publier les noms des institutrices qui ont obtenu la prime du gouvernement. » C'est ce que nous avons toujours fait. Mais depuis quelques mois, l'abondance des documents scolaires, officiels et autres, nous ont obligés bien à regret, à retarder la publication de ces noms.

BUREAU CENTRAL

On nous demande : « 1° Quel catéchisme les aspirants au brevet d'enseignement doivent-ils étudier ? 2° Est-ce la *lettre*, ou l'*explication* du catéchisme qui fera le sujet de l'examen ? » — *Réponse* : 1° Le catéchisme à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion, celui qui est autorisé pour les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa ; 2° La *lettre* seule du catéchisme sera exigée.

On demande aussi : « Une aspirante a échoué en juin 1905 sur la géographie ; en juin 1906, sera-t-elle obligée de subir un examen sur les *nouvelles matières*, c'est-à-dire les matières rendues obligatoires par le nouveau programme d'études, ou bien n'aura-t-elle à répondre qu'aux questions de géographie ? »

Réponse : Cette aspirante ne répondra qu'aux questions de géographie : les nouveaux règlements n'ont pas d'effet rétroactif.

Références utiles

Nouvelles éditions.—1° *Pédagogie Pratique et Théorique*, traité de pédagogie à l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement, publié à la demande du Bureau central.

2° *Organisation Politique et Administrative du Canada*. A l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement.

En vente chez J. A. Langlais & Fils, libraires, Québec.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222, 226, rue Desfossés.
QUÉBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES, FOURNITURES D'ECOLLES, GLOBES TERRESTRES.

Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, des Frères du Sacré-Cœur, Robert, C. S. V.

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de Bureau.

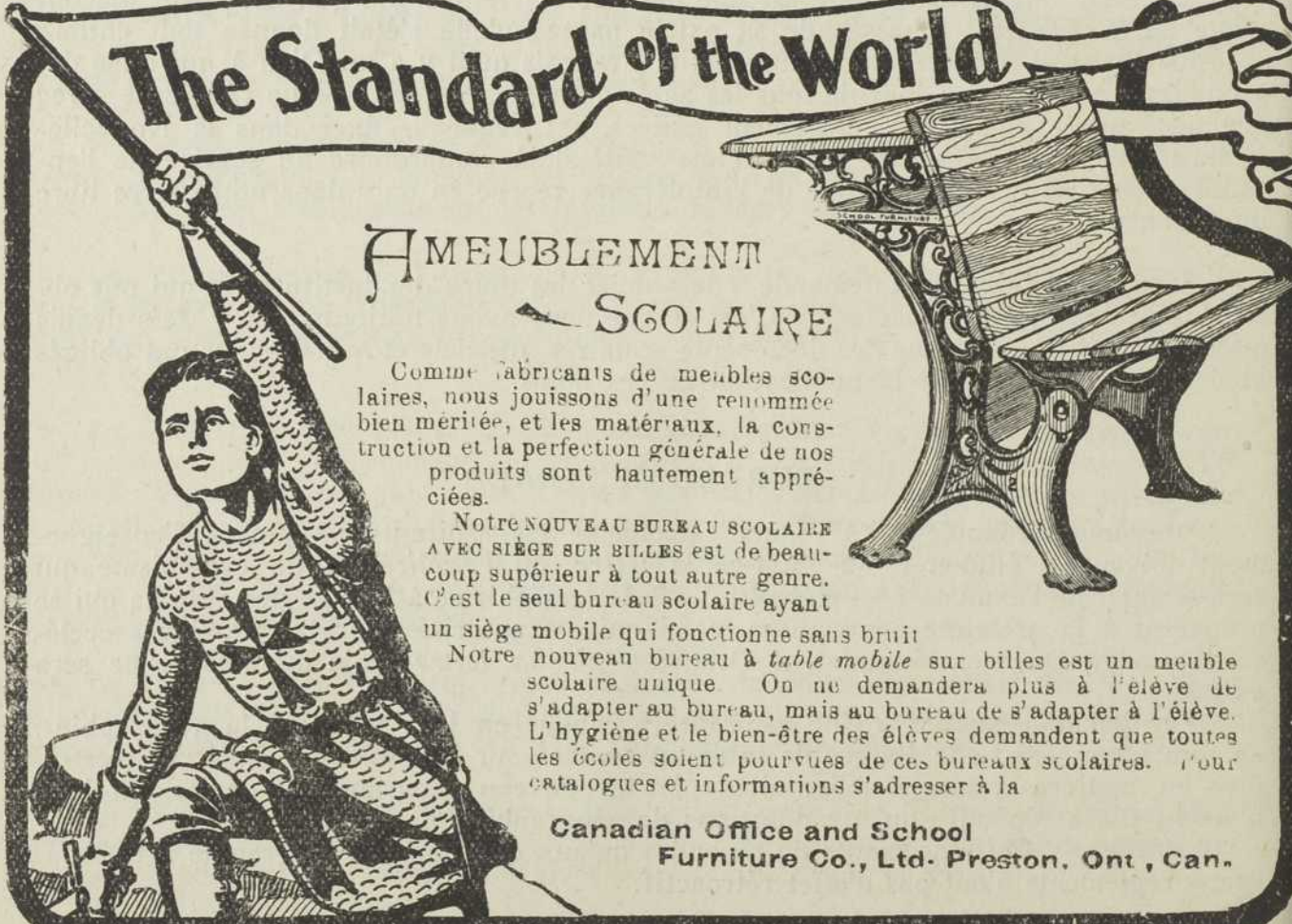
Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnerez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.

The Standard of the World

AMEUBLEMENT SCOLAIRE



Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.